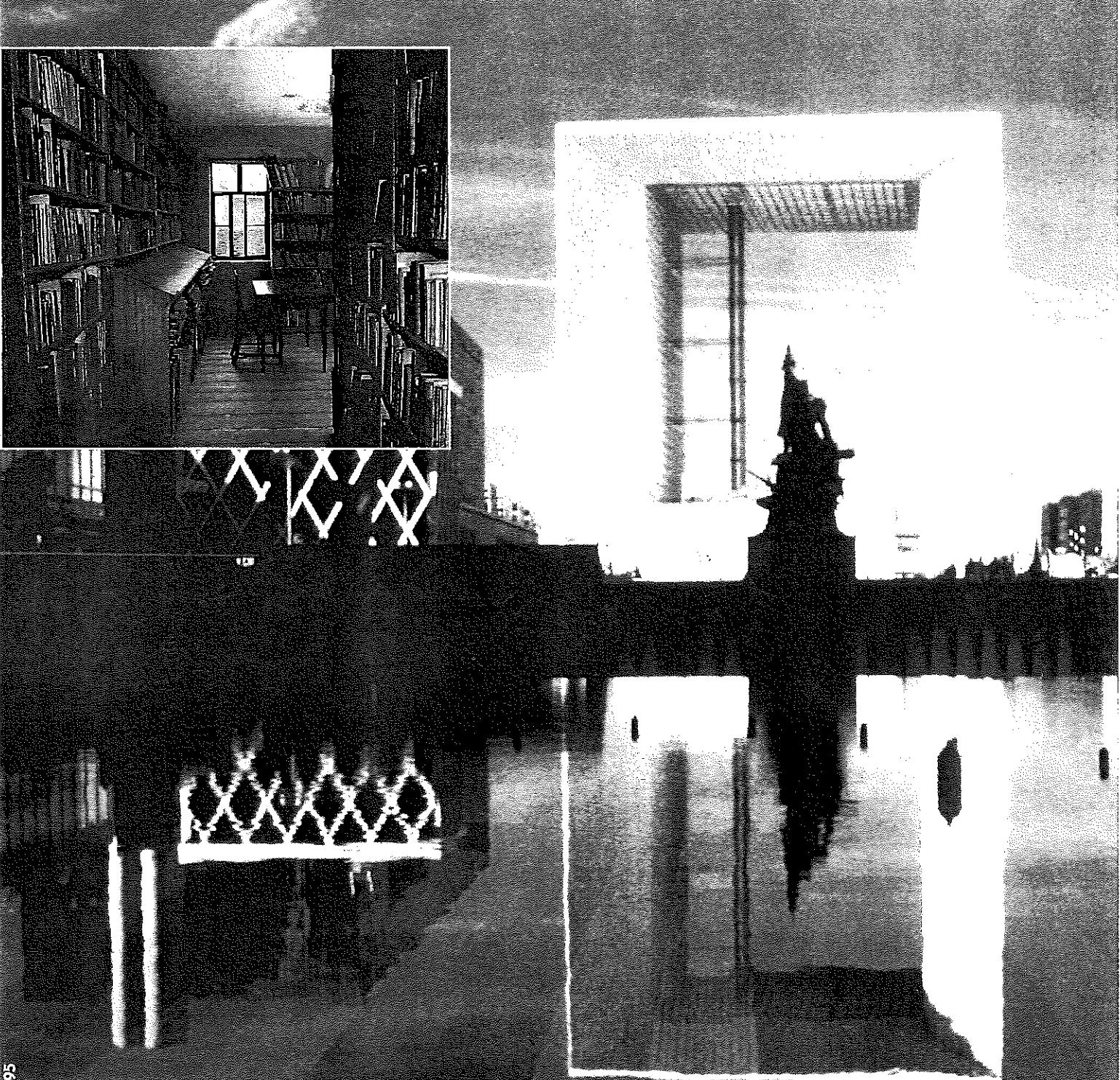


Nouveaux REGARDS

É D U C A T I O N • R E C H E R C H E • C U L T U R E



Un institut pour quoi faire ?

BUREAU DE L'INSTITUT

Louis ASTRE, président
Jean-Louis AUDUC, secrétaire
Hélène MUZELLEC, trésorière
Gérard BLANCHETEAU
François BOUILLON
Michel DESCHAMPS
Hubert DUCHSCHER
François LABROILLE
Daniel LE BRET
Micheline MONTOT
Bernard PABOT
Denis PAGET
Pierre PIEPRZOWNIK
Jacques ROUYER
Claude SEUREAU
Cécile SILHOUETTE
Raphaël SZAJNFELD
Jean-Max VIEVILLE
Monique VUAILLAT

au titre des membres associés

Souad BENANI
Bernard BORECKI
Alain DALANÇON
Sonia SAMADI
Pierre TOURNÉMIRE

EQUIPE D'ANIMATION DE L'INSTITUT

Louis ASTRE
Jean-Louis AUDUC
Daniel DIOT
Henri LANTA
Roger LE MARC
René MOURIAUX
Hélène MUZELLEC
Bernard PHARISIEN
Patrick RAYOU
Hélène ROMIAN

Secrétariat
Ourida GHERAB

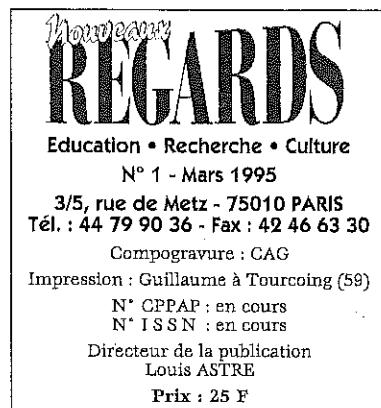


Photo de couverture : E. Bequart.
En médaillon, la bibliothèque de Goethe à Weimar.

Sommaire

1 à 3 Editorial

Projet de chantiers

- 4 et 5** Regards sur le syndicalisme
6 Citoyenneté aujourd'hui
7 Professionnalités enseignantes et inégalités scolaires
8 L'art à l'école, un des enjeux de la démocratie
9 Réfléchir collectivement sur le professionnel
10 Une culture commune moderne pour tous les jeunes

Vie de l'institut

- 13 à 22** Conseil scientifique du 4 octobre
23 à 33 Conseil d'administration du 19 septembre
27 Composition du Conseil d'administration
34 Composition du Conseil scientifique

Chroniques

- 11 et 12** L'école maternelle, une grande école (journée d'étude du SNUIPP)
23 à 26 Protection sociale (stage FSU)

INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU

L'Institut national de recherches historiques, économiques, sociales, culturelles, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 a été fondé sous l'égide de la FSU.

Ses statuts sont à la disposition de ceux qui le demanderont en s'adressant à :

Institut de recherches de la FSU,
3/5, rue de Metz, 75010 Paris.
Tél. : 44 79 90 36 - Fax : 42 46 63 30.

Un institut pour quoi faire ?

Créé à l'initiative de la Fédération syndicale unitaire, de ses syndicats et de ses courants de pensée, l'Institut entend stimuler et nourrir les réflexions, les confrontations, les recherches nécessaires aux éducateurs syndicalistes et à leurs partenaires.

L'ambition de l'Institut, ses structures, l'esprit de sa démarche, procèdent de la logique d'émergence de la FSU elle-même, et contribuent à donner de la vie et du sens à ses deux principes fondateurs : Pluralisme et Ouverture. Née dans les circonstances que l'on sait, la FSU s'est construite sur une volonté d'écoute réciproque et de recherche de larges accords, sur l'institutionnalisation de garanties inédites données à tous de pluralisme, de rassemblement et de refus de toute hégémonie. Ainsi peut-elle prendre sens dans l'actuel mouvement syndical et social en s'attachant à faire vivre authentiquement et durablement cette approche nouvelle de la démocratie et de l'unité syndicales, en affirmant aussi une volonté de régénération du syndicalisme, de son dynamisme et de sa capacité d'agir sur la société.

Parce qu'elle se veut refus d'une vision figée et étiquetée des choses et des gens, rejet du corporatisme et volonté d'aborder de front, lucidement, les problèmes nouveaux des personnes dans leur vie individuelle et leur devenir collectif, et les nouvelles responsabilités du service public face aux nouveaux enjeux et aux nouveaux défis du système éducatif, la FSU a suscité l'espoir et connu un manifeste succès en devenant la première organisation syndicale de l'Education, de la Recherche et de la Culture.

Tout cela qui vaut pour la FSU explique et justifie l'Institut.

C'est cette conviction forte que l'efficience, la légitimité même du syndicalisme aujourd'hui exigent plus que jamais un regard lucide et pluriel sur les réalités complexes et changeantes du monde, qui a conduit la FSU à se doter d'un outil d'observation et d'analyse, et à vouloir qu'un tel outil dispose d'une réelle capacité de réflexion autonome. Ainsi pourra-t-il stimuler l'esprit d'ouverture et de pluralisme, dans le respect de la souveraineté et du rôle spécifique de l'Institut d'une part, d'autre part de la Fédération.

Tel est le sens des dispositions statutaires fondatrices qui, assignant à l'Institut une mission générale de recherche et de documentation dans tous les domaines ouverts au syndicalisme de l'Education, de la Recherche et de la Culture ainsi qu'à l'ensemble du mouvement syndical et social, visent « par ses structures et par ses pratiques » à assurer la qualité scientifique de ses interventions et à « garantir un pluralisme des approches et une confrontation ouverte des points de vue, nécessaires tout à la fois à l'avancée des connaissances et de la réflexion collective et à un débat réellement démocratique des syndiqués ».

Tel est aussi le sens de l'ouverture du Conseil d'administration aux diversités internes de la FSU et plus significativement encore, de son ouverture sur l'extérieur à d'autres acteurs sociaux : syndicats d'éducateurs non membres de la Fédération, ainsi que ces usagers, partenaires ou interlocuteurs vigilants du service public que sont la Fédération des conseils de parents d'élèves et la Ligue de l'enseignement, la Fédération des lycéens et les deux UNEF, les mouvements féministes Planning familial et Femmes Beur, S.O.S Racisme et le MRAP, d'autres encore à venir.

Tel est le sens, enfin, de l'appel à un Conseil scientifique composé de personnalités hautement qualifiées, largement ouvert sur divers champs disciplinaires et pluriel dans

sa composition ; de la reconnaissance à un tel Conseil, par delà une mission habituelle d'avis sur les préoccupations et initiatives de l'Institut, d'une responsabilité plus substantielle et plus active dans l'élaboration elle-même, voire le pilotage et la réalisation des projets ; et plus encore de la faculté d'assumer périodiquement une prise de parole autonome, sous forme de rapport ou de colloque, sur les grands problèmes de l'enseignement et du service public.

Présidé par Madeleine Rebérioux et Roger Lesgards, ce Conseil scientifique a manifesté pour une telle démarche, un vif intérêt (1).

Deux traits fondamentaux particulièrement mis en évidence par les premiers débats du Conseil d'administration le 19 septembre et du Conseil scientifique les 4 octobre et 2 février caractérisent cette démarche spécifique de l'Institut et sa volonté d'innovation.

Répondre à l'attente des militants syndicalistes et associatifs, tel doit être le repère premier de l'Institut qui, écartant tout fonctionnement en vase clos, partira des problèmes des adhérents, ceux de leur métier comme ceux de leur responsabilité sociale et civique de militants. A cet égard, nos débats ont souligné combien la profondeur et la complexité des mutations de la société, la crise qui frappe les organisations sociales et leur rôle d'intermédiation, la crise d'identité qui atteint l'ensemble des secteurs de l'enseignement, tout concourt, notamment pour les organisations composant l'Institut, à faire du savoir un enjeu central.

Les militants expriment un réel besoin de comprendre, de débattre.

Mais quel genre de savoir faire émerger quand « l'écart va croissant entre les productions de la science et la production de sens par la science » ?

L'Institut s'attachera aux savoirs éclairant leur compréhension du monde, de la vie, de leur métier, de savoirs unifiants, ouverts et vivants, générateurs d'interrogations nouvelles et de nouvelles recherches.

En outre, il devra s'assigner comme visée centrale, l'appropriation de ses travaux par les adhérents. Cette préoccupation essentielle, d'accessibilité et d'intelligibilité pour le grand nombre devra orienter l'ensemble de ses activités.

D'autre part, l'Institut se veut un lieu de rencontre, de dialogue, entre chercheurs et acteurs sociaux et entre chercheurs eux-mêmes.

Certes l'originalité d'une telle association dans une même structure et une même démarche ne pourra manquer de susciter certaines difficultés. Car produire de l'intelligibilité fait émerger des contradictions. De plus la logique de la recherche diffère de la logique de l'action voire la contredit.

Mais là est aussi le défi : surmonter ces difficultés pour les transformer en sources d'un réciproque enrichissement. Pour réussir dans ce sens il importera d'abord de savoir accepter que la réalité est complexe, contradictoire et d'apprendre à gérer ces contradictions. A cette fin, une idée force guidera notre démarche : comme les chercheurs, les praticiens sont aussi, à leur manière, producteurs de savoirs. Il s'agira donc de créer les occasions de croiser les questionnements des chercheurs et des praticiens, et de croiser aussi les questionnements entre les disciplines.

C'est pourquoi tous les projets de l'Institut seront conduits par des équipes mixtes associant chercheurs et acteurs sociaux.

Quant aux champs d'investigation ouverts à l'Institut, aucun ne lui est *a priori* interdit : tous les problèmes de la vie, toutes les dimensions de la société, tous les aspects de l'action relèvent en effet, des préoccupations professionnelles ou militantes des éducateurs syndicalistes et de leurs partenaires.

Il revenait aux premiers conseils de septembre et octobre, de débattre non seulement de la nature de l'Institut, de son ambition et de ses méthodes, mais aussi de ses grands objectifs stratégiques. Et c'est à la lumière de ces débats que le travail de repérage des thèmes, nombreux, susceptibles d'être pris en charge a progressivement conduit

notre équipe de travail à resserrer sa première esquisse de programme sur cinq projets élaborés avec le concours de chercheurs et de personnalités du Conseil scientifique. Celui-ci, le 2 février, a procédé à leur examen et confirmé, ce faisant, l'heureuse implication de ses membres dans le pilotage des travaux.

Décris dans les pages suivantes, ces cinq chantiers sont de nature, d'ampleur et de durées variables. Ils se développeront sous forme de séminaires, de colloques, et donneront lieu à des formes diverses de publications écrites ou audiovisuelles :

- **REGARDS SUR LE SYNDICALISME.**
- **CITOYENNETÉ AUJOURD'HUI.**
- **PROFESSIONNALITÉS ENSEIGNANTES ET INÉGALITÉS SCOLAIRES.**
- **ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS.**
- **L'ART A L'ÉCOLE, ENJEU DE DÉMOCRATIE.**

Fut aussi présentée au Conseil une première communication sur le thème :
• **UNE CULTURE COMMUNE MODERNE POUR TOUS LES JEUNES.**

D'autres tâches attendent l'Institut auxquelles il s'emploiera à répondre à mesure de ses moyens.

Ainsi devra-t-il édifier un centre de documentation dont nous rêvons qu'il puisse et sache faire appel aux techniques sophistiquées et interactives de l'informatique afin de constituer un foyer de ressources documentaires et d'échanges, accessible aux organisations ainsi qu'aux adhérents.

Ainsi encore, selon ses statuts, devra-t-il pouvoir coopérer, notamment avec la FSU, aux activités de formation syndicale de ses adhérents. L'écho donné dans ce bulletin à deux initiatives récentes en ce domaine, sur l'école maternelle et la protection sociale vise à illustrer l'importance donnée par la Fédération et ses syndicats à la formation des militants. Corrélativement, il souligne l'intérêt et l'ampleur des missions propres à l'Institut.

Un institut pour quoi faire ? Ce premier bulletin propose quelques éléments de réponse. Sa vocation n'est évidemment pas de concurrencer sur leur terrain les autres instituts scientifiques, mais de chercher à ouvrir une voie spécifique fondée sur un partenariat entre syndicalisme et recherche, qui, à l'opposé de toute instrumentalisation, tente d'associer de manière féconde pour l'avancée et la diffusion des connaissances, les démarches des chercheurs et des acteurs du mouvement syndical et social.

Les débats de nos conseils ont mis en évidence l'intérêt mais aussi la difficulté pour un centre comme le nôtre, de se constituer en lieu authentique de connaissance et de réflexion.

Nous en sommes conscients et nous nous permettons de nous féliciter ici, pour les en remercier vivement, de la contribution active à la fois vigilante et solidaire, que les personnalités membres du Conseil scientifique ont bien voulu d'ores et déjà apporter au succès de l'initiative.

Initiative qui en réalité sera ce que nous en ferons ensemble, chercheurs et militants syndicalistes et associatifs, par la rencontre et la confrontation de nos approches, par le croisement et la lucidité de nos regards.

Louis ASTRE
Président de l'Institut

(1) Voir en dernière page la composition du Conseil Scientifique.

Regards sur le syndicalisme

Un séminaire en deux modules sur le passé et sur l'avenir

L'Institut n'assumera pleinement sa raison d'être que si, par-delà l'étude des grands problèmes de société et de vie auxquels se trouvent aujourd'hui confrontées la réflexion et l'action syndicale et associative, il aide la FSU et les autres organisations qui le composent, à s'interroger aussi sur elles-mêmes, en tant qu'acteurs du mouvement social entretenant de peser, demain comme hier, sur le devenir de la société.

Or, parmi les grands problèmes qui interpellent aujourd'hui le syndicalisme en France et dans le monde, se pose au premier chef celui de sa crise et de sa propre légitimité comme acteur social, celui de son rôle dans le monde « post-industriel » de demain, et de sa capacité à influencer le cours du devenir collectif des travailleurs et des peuples. La nature particulière de notre Institut, liée aux conditions d'émergence de la FSU et à l'esprit nouveau de sa démarche unitaire, le met précisément en situation de tenter à la fois une investigation inédite et clarificatrice sur le passé de notre propre syndicalisme et une réflexion sur le devenir du mouvement syndical mondial, dans le cadre d'une approche délibérément ouverte et plurielle.

L'Institut organisera à cet effet un séminaire intitulé « Regards sur le syndicalisme »

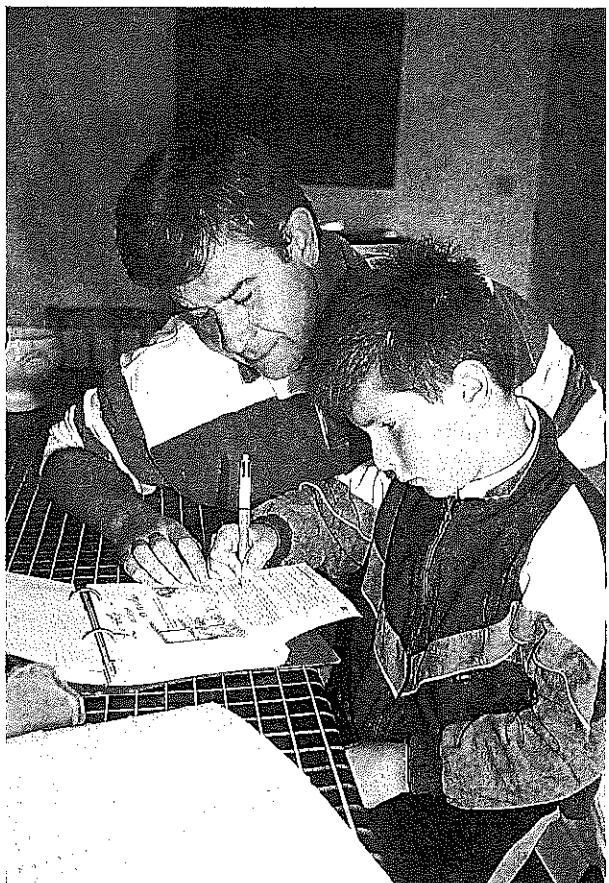


PHOTO THIERRY NECTOUX

Un séminaire en deux modules sur le passé et sur l'avenir

Ce séminaire conjuguera deux approches conduites en deux modules distincts :

- un premier module sur le passé portera un regard particulier sur notre propre histoire syndicale depuis 1945, centré sur l'expérience unique et aujourd'hui close de l'unité du syndicalisme enseignant maintenue dans l'ancienne FEN de 1947 à 1992 ;
- un deuxième module ouvert sur l'avenir conduira une investigation des situations très diverses, selon les continents et leur niveau de

développement, du syndicalisme mondial dans la période actuelle et des caractères significatifs de leurs différents processus d'évolution. L'idée de relier ces deux axes de réflexion n'est pas fortuite.

Le premier module vise à tirer bénéfice au profit de tous d'une connaissance plus exacte et plus riche d'un passé syndical commun, dans la FEN ou avec elle, sans laquelle le présent reste en partie obscur. Investigation dans le passé visant à faire émerger, en vue de son appropriation par tous - syndicalistes de tous horizons et chercheurs - la

mémoire du syndicalisme, de ses valeurs permanentes et ses acquis, de ses contradictions, ses dérives et ses limites, tel sera donc l'objet de ce module sur l'émergence historique et l'expansion, les contraintes et les contradictions, puis le dépérissement du syndicalisme démocratique et unitaire de la FEN.

A cet effet, il s'agira de mettre en rapport, en confrontation, pour un échange authentique, libre et constructif, les regards différents des divers types de militants qui, dans l'accord ou la discorde, portèrent ensemble, chacun à sa manière, l'expérience singulière d'un demi-siècle d'unité de la FEN au sein d'un mouvement syndical français éclaté. Il conviendra, bien sûr, d'ouvrir aussi ce regard aux témoins extérieurs issus notamment du syndicalisme confédéré. Certes, une telle démarche est pour partie un pari. Elle exige une volonté partagée de se libérer de certaines ornières, ceillères et pratiques du passé, de sortir des sentiers battus. Mais une telle volonté se développe aujourd'hui dans le mouvement syndical ; elle caractérise notamment la FSU. C'est pourquoi l'Institut doit pouvoir et devoir relever ce défi. Soulignons enfin que la spécificité de ce module exigera qu'il soit organisé de manière délibérément pluraliste, qu'il s'agisse de la détermination des thèmes des diverses séan-



ces, de l'élaboration de leurs documents préparatoires, ou du déroulement et de la publication de leurs travaux.

Le deuxième module traitera dans le même esprit du «syndicalisme aujourd'hui en Europe et dans le monde».

Il visera à l'observation des processus en cours dans les sociétés anciennement industrialisées de l'Union européenne ou dans les sociétés antérieurement collectivisées de l'Europe de l'Est, ou dans les pays nouvellement industrialisés.

Il revêtira un caractère exploratoire en raison de l'ampleur et de la diversité de son objet, et de l'état fragmentaire des informations disponibles sur certaines réalités aujourd'hui en profonde et rapide évolution.

Il ne s'agit pas d'élaborer des scénarios pour l'avenir. En s'employant à l'analyse de ce qui émerge dans les conjonctures les plus actuelles, l'objectif sera de discerner les

tendances, d'apprecier leur étendue et leur portée, de cerner s'il y a lieu des processus spécifiques à tel ou tel type de société.

Pour éviter le piège des généralisations abstraites, les travaux partiront de l'analyse de situations concrètes identifiables (syndicalisme italien et intégration européenne, syndicalisme des «quatre dragons» asiatiques face aux délocalisations planétaires, etc.) pour éclairer les grands problèmes auxquels aujourd'hui se trouve partout confronté le syndicalisme mondial, en particulier :

- les mutations du travail induites par les progrès scientifiques et technologiques ;
- la nouvelle division internationale du travail qu'entraînent l'émergence des multinationales planétaires et la mondialisation capitaliste de l'économie ;
- l'émergence des regroupements continentaux comme l'Union Européenne.

Deux thèmes spécifiques seront également abordés :

- l'effondrement du système soviétique et ses conséquences sur le syndicalisme en Europe de l'Est et dans l'ensemble du monde ;
- la place, le rôle et les problèmes nouveaux du syndicalisme enseignant désormais mondialement unifié.

Organisation du séminaire

Ample dans son dessein, le projet n'en demeure pas moins réaliste dans ses moyens et présente un caractère expérimental qu'il convient de souligner.

Ce séminaire qui est UN dans sa logique et DOUBLE dans son fonctionnement organisera les séances de travail de chacun des deux modules en alternance.

Il sera ouvert à toutes les composantes de l'Institut. Seront en outre invités, selon les thèmes des séances, des témoins extérieurs et

des scientifiques du sujet accompagnés d'étudiants.

Un double partenariat est établi, d'une part avec le CRHMSS (Centre de recherches historiques sur le mouvement syndical et social) de l'Université Paris 1, d'autre part avec le RES-SY (Centre de recherches sur la société et le syndicalisme) créé par des chercheurs et des syndicalistes de diverses affiliations fédérales et confédérales.

Le groupe de pilotage sera conduit par *Antoine Prost* et comprendra d'autres membres du Conseil scientifique, notamment *Danielle Linhart* et *Guy Caire*, ainsi que l'historien *Jacques Girault* avec, pour l'Institut, *René Mouriaux*. En feront également partie des acteurs sociaux représentatifs des diversités de la FSU.

LOUIS ASTRE
DANIEL DIOT
RENÉ MOURIAUX

Citoyenneté aujourd'hui

La citoyenneté, question centrale du débat sur la démocratie et la République, posée comme principe par la déclaration de 1789, objectif premier et mode d'édification de l'Etat de droit, revendication majeure des forces sociales attachées à une société de justice, d'égalité et de liberté, constitue pour l'école publique laïque, l'un des axes fondamentaux d'orientation de sa mission éducative.

Les personnels, les usagers et les partenaires du service public, les acteurs des forces sociales sont tous concernés par l'ambition de citoyenneté et par la revendication des conditions réelles de son plein exercice.

Mais le mot citoyenneté, en France, aujourd'hui fait flores. Utilisé en toutes occasions, depuis une dizaine d'années, à hue et à dia, sur tout sujet, il est un assai-sonnement à la mode, pour tous les discours. Voici même l'entreprise capitaliste qui se prétend « citoyenne ». Soumis à semblable marketing le mot perd son sens et sa vertu.

De quel sens précisément s'agit-il ? Par-delà la nécessaire mise en lumière de tous les aspects de vie à ouvrir à la responsabilité citoyenne des femmes et des hommes, l'usage inflationniste du mot ne crée-t-il pas le risque d'un certain affadissement, et même, de certaines dérives du concept politique fondamental de citoyenneté ? Et quel écho suscite-t-il dans l'esprit des jeunes aujourd'hui ?

Défendre les pratiques citoyennes, clarifier le concept de citoyenneté et ses enjeux dans la société d'aujourd'hui, mettre à nu les obstacles anciens ou nouveaux, analyser les contradictions et les ambiguïtés, identifier les voies à consolider et aussi les voies nouvelles à ouvrir, clarifier dans ce cadre la manière dont l'école laïque assume par ses enseignements et par ses pratiques sa mission républicaine d'éducation des jeunes à la citoyenneté, telle pourrait être l'ambition d'un chantier de l'Institut sur le thème : **citoyenneté aujourd'hui**. Ce chantier pourrait consister en séminaires ou colloques donnant lieu à publication et large diffusion de documents écrits ou audiovisuels.

Trois séminaires

Un groupe central de pilotage animé par Ma-

deleine Rebérioux comprendra plusieurs autres personnalités, membres ou non du Conseil scientifique, notamment *Francine Best, Michel Broué, Dominique Le-court, Roger Lesgards, Dominique Rousseau, Lucien Sève, Louis Thaler* et des représentants des acteurs sociaux composant l'Institut.

Ce groupe central se déployera en trois groupes particuliers appelés à conduire trois séminaires.

Le premier, sur le thème **éducation à la citoyenneté dans l'école** et par l'école, animé par *Francine Best*. Ce séminaire abordera aussi bien la pratique citoyenne dans l'Ecole que le contenu des disciplines. Il s'interrogera sur l'ensemble des disciplines scolaires. Il prendra également en compte l'influence sur les élèves de l'environnement socio-culturel extra-scolaire.

Un second, piloté par *Dominique Rousseau*, procédera à une approche plus juridique et institutionnelle éclairant deux enjeux fondamentaux complémentaires de la citoyenneté en France aujourd'hui : **le pouvoir politique et le citoyen sous la V^e République**, et l'émergence actuelle d'une citoyenneté européenne.

De quels reculs et de quelles avancées de la citoyenneté le régime politique de la V^e République se révèle-t-il porteur ?

Et quelle part croissante à travers les processus d'intégration en cours, la dimension européenne prend-elle aujourd'hui, en France, dans le droit et dans les pratiques de la citoyenneté ?

Un troisième, sur le thème **Sciences, Techniques, Ethique et Citoyenneté**, mené par *Roger Lesgards*, tâcherait de mettre au clair les problématiques nouvelles de la citoyenneté induites par les profondes avancées scientifiques et techniques contemporaines, notamment dans les domaines de l'informatic, des media, du vivant.

Il s'interrogerait, ce faisant, sur l'exigence et les voies d'une approche scientifique, rationnelle, des problèmes et des enjeux en débat, et sur l'exigence d'une authentique laïcité de l'éducation des jeunes à la citoyenneté, de l'exercice de la démocratie dans la République.

LOUIS ASTRE
DANIEL DIOT



PHOTO THIERRY NECTOUX

Professionnalités enseignantes et inégalités scolaires

La question des inégalités scolaires et celle de la professionnalité enseignante ont au moins ceci de commun qu'on ne peut éviter de se les poser quotidiennement sans savoir pour autant par quel bout les prendre.

Les inégalités pèsent en effet d'un poids considérable sur le système scolaire. La recherche, sociologique notamment, s'est suffisamment diffusée pour qu'on ne nourrisse plus trop d'illusions sur les aptitudes de l'école à effacer à elle seule, d'une génération sur l'autre, les inégalités sociales. Pire, dans un pays où l'élévation des qualifications fait scolariser de façon prolongée une part croissante de la jeunesse, les inégalités se manifestent dans l'école et non plus en amont, s'expriment dans des trajectoires très dissemblables, selon les filières, les séries, les sexes, les origines sociales ou ethniques, les établissements ou les régions. En même temps, et du fait que le système scolaire a perdu de sa visibilité, les enseignants tendent à se recentrer fortement sur leur métier. Mais les incertitudes abondent aussi. Sur les contenus à enseigner : les mêmes pour tous, différents, mais avec des exigences de niveau communes, critiques ou simplement positifs, avec des modes d'évaluation inchangés, etc. ? Sur le métier d'enseignant lui-

même : doit-on seulement être expert d'une discipline ou aussi un peu animateur, travailleur social, juge de paix ?... Peut-on encore parler aujourd'hui, vu l'extrême disparité des situations, d'un métier enseignant, d'une professionnalité enseignante ? La difficulté à répondre à ces questions suscite parfois un désenchantement, lui-même facteur de résignation. Si les inégalités sociales ne régressent pas, voire prennent essentiellement la forme d'inégalités scolaires et qu'en même temps nous ne savons plus très bien comment œuvrer au quotidien à la démocratisation, faut-il abandonner ?

On peut espérer de la recherche qu'elle éclairer ces interrogations. Peut-elle nourrir l'analyse des syndicalistes qui envisagent la massification de l'école comme une chance pour chaque jeune et, en définitive, pour la démocratie ?

L'Institut peut être un moyen de diffusion de recherches récentes, mais peu connues, sur ces thèmes.

Mais il peut faire plus, car il existe peu d'endroits où soient croisés les points de vue des chercheurs et ceux des praticiens. Ces derniers sont d'ailleurs souvent des « savants qui s'ignorent », qui doivent pouvoir questionner les hypothèses et résultats de la recherche à partir de la logique de leur action quotidienne, lui adresser des questions

que personne ne peut poser à leur place.

Voici comment un projet de colloque « professionnalités enseignantes et inégalités scolaires » a été soumis au Conseil scientifique de l'Institut et approuvé. Notre souhait est de ne pas faire un colloque de plus sur les inégalités, simplement agrémenté de la présence de quelques syndicalistes.

Nous comptons, à toutes les étapes de la préparation et de la réalisation, associer les chercheurs qui paraissent compétents dans le domaine et, à travers les multiples composantes de l'Institut, des militants, des acteurs qui aident à éviter les excès spéculatifs tout en faisant un effort de théorisation à partir de leurs propres pratiques. Un groupe de pilotage a déjà commencé à travailler. Il réunit, autour de *Bernard Charlot, membre du Conseil Scientifique, et, pour l'Institut de Patrick Rayou, Jean-Louis Derouet, Martine Kheroubi, Agnès Henriot-Van Zanten, Michèle Gabay, Jean-Yves Rochex, André Robert, Annie Tobaty*.

Il doit encore s'ouvrir à quelques chercheurs, ainsi qu'aux représentants des acteurs sociaux. D'ici le colloque qui devrait se tenir au début du second trimestre de 1995-96, des groupes de travail « mixtes » vont se mettre en place. Ils se répartiront par ateliers selon des thèmes (pour l'instant : sens et contenus des savoirs, inégalités locales, école et fa-

mille, les laissés pour compte, inégalités et autres professionnalités). Ils auront pour tâche de préparer une journée d'étude, vers le mois de mai, destinée à passer des commandes précises aux chercheurs sollicités.

Nous souhaitons que ces groupes se réunissent jusqu'à la tenue du colloque... et même après, de manière à instaurer des habitudes de travail nouvelles entre le « métier » et la recherche.

Il est à souhaiter que les différents syndicats de



PHOTO GEORGES AZENSTARCK

la FSU, les composantes de l'Institut, interviennent le plus possible dans toutes ces phases. C'est seulement à cette condition que le colloque sera « réussi ». Le genre est difficile, car il y a beaucoup de précédents, mais l'enjeu vaut la peine qu'on s'y risque. Il paraît même, de façon plus générale, éprouver nos capacités syndicales à prendre en compte tout autant les idéaux que les incertitudes quotidiennes, les savoirs ordinaires que les démarches « savantes » dans l'approche des pratiques sociales.

PATRICK RAYOU

L'art à l'école, un des enjeux de la démocratie

Quel partenariat Education nationale/Culture ?

Tel pourrait être le thème général d'un séminaire sur la démocratisation de l'éducation artistique. Dans ce cadre, le séminaire se saisirait d'un aspect particulier de la stratégie éducative actuelle des services publics de l'Education nationale et de la Culture : l'expérimentation depuis dix années d'un partenariat entre ces deux secteurs publics.

L'équipe de travail de l'institut était partie d'une interrogation en amont et plus globale sur la créativité des élèves et les pratiques professionnelles des enseignants.

L'irruption massive de « nouveaux publics » dans les établissements, constatons-nous, pose en effet de façon renouvelée, la question du rapport des enfants au savoir et, dans ce cadre, celle de la place et de l'épanouissement de la créativité des élèves dans l'enseignement. Une problématique nouvelle s'ouvre, disons-nous, sur la professionnalité enseignante ; et l'équipe s'interrogeait sur la nécessité pour le métier d'enseignant « d'évoluer vers une plus grande aptitude à diversifier ses pratiques ».

Cette interrogation sur la créativité des élèves appellerait une investigation de l'ensemble des disciplines, de la pédagogie et de la vie scolaire.

Mais les limites de la capacité d'intervention

de l'Institut et les opportunités qu'il semblait possible de construire nous ont conduit à centrer notre projet sur un vecteur particulier mais décisif de l'épanouissement de la créativité des enfants : l'art à l'école.

« L'art à l'école, enjeu de démocratie »

Le séminaire partira de la problématique d'ensemble d'une stratégie éducative qui ambitionnerait de faire en sorte qu'au bénéfice de tous les élèves, dans leur diversité « les enseignements artistiques contribuent à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. » (Loi de 1988).

Bien des obstacles surgissent, on le sait, dans cette voie, qui ne tiennent pas seulement aux politiques réelles des gouvernements ou des collectivités locales, mais aussi à l'état d'esprit de bien des enseignants, des parents et des jeunes eux-mêmes : le poids de la tradition de notre enseignement qui appuyé sur le rationnel prend insuffisamment en compte le sensible, la créativité - le primat des disciplines scientifiques lié au souci d'une sorte de « rentabilité » de l'enseignement - l'idée aussi que, plus que jamais, en ces temps de chômage et d'exclusion, l'artistique est un luxe...

Les adultes et les jeunes n'ont, semble-t-il, pas tous conscience que

plus la scolarité est longue, moins son rôle peut être limité à l'acquisition de savoirs ou cantonnée à une stricte qualification professionnelle ; que les activités artistiques à l'école peuvent aussi être un moyen, notamment pour les enfants en difficulté avec l'abstraction, de lutte contre l'exclusion.

Quel partenariat Education nationale/culture ?

Dans une première étape le séminaire s'attachera plus modestement à tirer un bilan de l'expérimentation développée depuis dix années à l'initiative des deux ministères avec le soutien de bien des collectivités locales : celle d'un « partenariat » entre l'Education nationale et la Culture.

Il s'agirait de procéder à un état des lieux de ce partenariat entre services, entre établissements scolaires, entre enseignants et artistes, créateurs ou professionnels culturels qui prend des formes variables : jumelages entre un établissement culturel et des établissements scolaires, « classes culturelles », projets d'action éducative, plans locaux d'action artistique dans lesquels sont impliquées les collectivités locales. Pour le premier degré la situation est très diversifiée et très inégale selon les communes. Pour le second degré, le partenariat qui n'est en rien

une substitution au rôle des enseignants d'art plastique ou d'éducation musicale, occupe encore une position minoritaire et ne concerne que peu d'élèves.

Il s'agirait de confronter les avis des différents acteurs sur les avantages et les limites de ce partenariat, sur sa pertinence et sa viabilité; de s'interroger sur les types de problèmes que poserait le passage de l'actuelle expérimentation à sa généralisation, sur l'intérêt ou pas d'une telle généralisation.

Il s'agirait, ce faisant, d'apprécier aussi les virtualités existantes au sein du système éducatif, de s'interroger sur les autres issues pour l'école et pour les élèves.

La meilleure entrée sur ce thème passerait par un dialogue avec les élus locaux.

Un groupe de travail sera constitué autour d'Hélène MATHIEU, comprenant des chercheurs et des acteurs sociaux : enseignants de tous degrés, artistes et créateurs, responsables d'équipements culturels, de collectivités locales. Cette première étape déboucherait sur des productions diverses et sur un colloque.

Le bilan ainsi établi éclairerait en outre les prolongements souhaitables de la réflexion de l'Institut sur le développement de l'Art à l'Ecole.

LOUIS ASTRE

Réfléchir collectivement sur le "professionnel"

Le secteur de la « formation professionnelle » est aujourd’hui un enjeu important ; il le restera dans les années qui viennent.

Il est apparu au travers des premières réunions entre chercheurs et représentants des composantes de l’Institut que le besoin d’information était à ce propos immense et que les questionnements étaient multiples.

• Les mots employés étaient eux-mêmes objets de débats : Formation professionnelle ? Enseignement professionnel ? Enseignement technique ? Education professionnelle ?

Est-ce que la notion d’Education professionnelle n’a pas en elle-même une dimension de citoyenneté que n’a pas celle de formation, plus liée à la notion de salariat ?

• La délimitation du secteur n’est pas chose facile.

S’il est clair qu’il ne faut pas se limiter aux seuls champs de l’Education nationale, aux seuls lycées professionnels et techniques et qu’il faut étudier les formations en alternance et l’apprentissage, les développements actuels montrent que les formations de l’Enseignement supérieur ne peuvent être ignorées et qu’il faut sans doute aborder ce qui se fait en formation continue.

• La construction des savoirs et des compétences est un terrain de débats :

Comment se construisent les diplômes ? Comment analyser leurs évolutions ? Comment les professions s’en emparent-elles ?

L’action du groupe de travail composé de chercheurs, notamment *Lucie Tanguy* et *Daniel Tacaille*, professeur d’IUFM, de responsables de l’Institut et de représentants de ses diverses compo-



santes pourrait s’orienter selon les axes suivants :

1. Construction d’un pôle documentaire, d’un centre de ressources sur le « professionnel »

Ce pôle sera construit à partir :

- de notes de synthèses faisant le point sur les recherches menées ou en cours ;
- de monographies d’établissements ;
- de la constitution d’une mémoire des acteurs de ce secteur, constituée pour l’essentiel de témoignages filmés ;
- d’auditions de chercheurs qui confronteront les hypothèses et résultats de la recherche aux questions et réflexions des acteurs de terrain ;
- de la participation de l’Institut aux initiatives qui s’organisent pour le cinquantenaire des Ecoles normales d’apprentissage (ENNA), pour faire du colloque prévu un moment de la construction

d’une histoire du secteur professionnel.

2. Mise en place de recherches construites à partir de rencontres entre chercheurs et praticiens

Le souci sera permanent d’associer les pratiques, les analyses des enseignants de terrain, celles des syndicalistes et les réflexions des chercheurs afin que leur confrontation puisse permettre de mieux comprendre les changements qui s’opèrent, que les regards croisés aident à formaliser les pratiques qui s’exercent dans les établissements. Les recherches devront être co-élaborées et menées par les militants qui souhaitent s’y impliquer, les chercheurs et les responsables de l’Institut. Cette forme de recherche semble en effet propice à la co-analyse de la réalité, à l’élaboration de schémas d’interprétation permettant des réflexions communes sur les mutations et les changements en cours.

JEAN-LOUIS AUDUC



PHOTO JEAN TEXIER

Une culture commune moderne pour tous les jeunes

Première communication au Conseil scientifique

Ce thème figure dans la plate-forme adoptée par la FSU en mars 1994, « Pour la réussite des jeunes, vers une nouvelle étape de la démocratisation ». La question posée : « comment progresser dans la voie et dans la définition d'une culture commune, diversifiée pour tous », de l'école primaire à l'enseignement supérieur, appelle une réflexion fondamentale sur ce qui est à enseigner aujourd'hui.

Les présentes propositions pour y répondre sont provisoires. Une équipe « Culture commune moderne » à constituer, aurait en effet pour première tâche, de se donner un projet focalisé sur les problèmes les plus pertinents, de déterminer des modalités de travail.

Une question cruciale, problématique

La question posée est cruciale pour le devenir du système éducatif. Elle touche aux finalités sociales de l'école et met en question l'inadéquation des contenus et démarches d'enseignement par rapport aux pratiques sociales et à l'état des connaissances. Elle pose problème à plus d'un titre.

La diversité des usages du terme « culture » est très grande : on parle de culture artistique ou scientifique, de culture ouvrière, de sociétés pluriculturelles...

Qu'entend-on par là ? Un « socle commun de connaissances » ? Un

ensemble de capacités à intégrer le mouvement des pratiques sociales et des connaissances, à y prendre place, à l'analyser, à le contester... ? Un ensemble d'« habitus » ?

La notion de culture commune renvoie-t-elle à une formation à l'identique ? à une diversification ? Selon quelles composantes, quelles formes d'appropriation ? Une diversification des cursus est-elle possible sans hiérarchisation ?

Pour définir une culture moderne, suffit-il d'introduire les techniques modernes dans les classes ? A quelles conditions l'audiovisuel, l'informatique... peuvent-ils être partie intégrante d'une culture des (multi)médias ? Qu'en entend-on par culture pour tous ? Une mise en conformité à la culture dominante ? Une ouverture à la diversité des cultures ? A leurs variations ?

Concevoir un ensemble cohérent de pratiques sociales, de savoirs à enseigner

Définir les contours d'une culture commune moderne pour tous devrait impliquer non seulement des réflexions disciplinaires – ce qui se pratique –, mais aussi une réflexion réellement pluri-disciplinaire, dans une perspective syndicale et citoyenne commune – ce qui ne se pratique guère. Cette réflexion traverse d'autres chan-

tiers de l'Institut. Mais elle comporte des dimensions qui ne peuvent guère s'y inclure, notamment les dimensions liées aux didactiques (aux contenus d'enseignement/apprentissage) des différentes disciplines. Se pose de plus la question centrale de la cohérence, de l'équilibre entre disciplines.

On peut se risquer à indiquer des pistes possibles, pour illustrer le propos. Se posent des questions d'ordre général. Peut-on et doit-on définir des exigences communes à tous les élèves en fin d'école maternelle, élémentaire, de collège, de lycée ? Quid de l'enseignement supérieur ? Quelles articulations, quelle cohérence entre culture commune et voies de diversification (cultures langagière et littéraire, philosophique, artistique, physique et sportive, mathématique, scientifique, technologique, professionnelle) ? Comment prendre en compte l'identité socio-culturelle des élèves ? Se posent aussi des questions spécifiques pour chacun des degrés d'enseignement. Quelle position prendre par rapport aux disciplines telles qu'elles sont conçues, telles qu'elles fonctionnent ? Que pourrait être une initiation à la culture philosophique avant la Terminale ? Quelle culture scientifique ? En quoi une approche moderne des faits de langue, des

textes, peut-elle contribuer à la formation de l'esprit scientifique ? En quoi l'étude de documents historiques, de discours scientifiques peut-elle contribuer à former des lecteurs efficaces ?

Ou encore, quelle culture commune et quels principes de différenciation

PHOTO MYR



tion dans la formation des enseignants selon les degrés d'enseignement ?

Un séminaire, ouvert à des chercheurs, à des militants syndicaux, associatifs ayant travaillé la question et représentatifs des domaines de recherche, des savoirs professionnels à interroger, pourrait permettre d'élucider les problèmes, d'analyser l'apport des recherches, et de contribuer ainsi à la réflexion syndicale et associative.

HÉLÈNE ROMIAN

L'école maternelle, une grande école

Nous n'idéalisons rien : la maternelle n'est pas un lieu préservé. Elle est traversée par des inquiétudes, des préoccupations sociales et pédagogiques et n'évite pas assez que se renforcent les différenciations sociales. Quand certaines familles perdent tout espoir dans l'avenir et dans l'école, elle devient un lieu de conflits, de heurts, d'incompréhensions qui pèsent très lourd. Elle est traversée par des exigences multiples trop souvent niées, étouffées ces dernières années. La réflexion sur l'acte d'apprendre ne peut ignorer l'apport spécifique de l'école maternelle. Elle a permis une observation et une réflexion sur les différences entre les jeunes enfants sans figer ces différences en source d'échec a priori. L'école maternelle se tient loin

des examens, des notations qui sanctionnent encore trop souvent la réussite et son corollaire, l'échec scolaire. Ses pratiques pédagogiques irriguent la réflexion : démarches de découverte, consolidation progressive des connaissances, importance du ludique et de la créativité, rôle du conflit socio-cognitif, travail d'équipe autour de projets... Une véritable école où s'élaborent des savoirs.

Il ne s'agit pas de pré-apprentissages, mais de véritables apprentissages qui se construisent dès la petite section. Oui, dès la maternelle se traillent la lecture, l'écriture, les activités scientifiques, les mathématiques, l'éducation physique et sportive... Parce que beaucoup se joue dès le plus jeune âge, nous sommes résolument engagés en faveur d'un dé-

veloppement de l'école maternelle pour scolariser davantage et mieux, alléger les effectifs, améliorer la formation des enseignants. La présence et l'intervention, lors de



notre colloque, de Michel Deschamps, mais aussi du SNES, du SNEP, du SNICS, du SNUASEN, avaient valeur de symbole : oui, notre bataille en faveur de l'école maternelle rejoint notre engagement en faveur de la démocratisation de l'ensemble du système éducatif.

Un encouragement à poursuivre, ensemble, tous ensemble.

- Poursuivre, dans l'action syndicale pour obtenir :

- un véritable abaissement des effectifs sans renoncer à améliorer la scolarisation des 2, 3 ans ;
- un plan d'aide aux collectivités locales permettant de construire des locaux scolaires adaptés ;

- une amélioration de la formation initiale et continue des personnels dans les IUFM ;

- une augmentation des crédits affectés à la recherche pédagogique et le développement des recherches menées en maternelle.

- Poursuivre notre travail de réflexion, de confrontation, de questionnement avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif.

Journée d'études SNUipp

30 novembre 1994

Huit cents dans la grande salle de la Mutualité à Paris, une majorité d'instits bien sûr, mais aussi des parents d'élèves, des personnels de santé et d'aide sociale, d'autres enseignants, pour, à partir des réflexions actuelles sur la spécificité de cette école, formuler de nouvelles interrogations, parfois contradictoires, sur les attentes qu'elle suscite, définir des exigences communes, tant au niveau des contenus que des finalités, des

conditions d'accueil, de l'évaluation...

Une journée d'études organisée le 30 novembre par le SNUipp réunissait des chercheurs de différents champs de l'espace éducatif, pour nourrir notre réflexion.

FRÉDÉRIC DAJEZ, historien (maître de conférences à Paris XIII) a restitué l'histoire singulière de l'Ecole maternelle en France, de l'asile des plus pauvres du début du xix^e siècle à cette école d'aujour-

d'hui, « encensée » par toutes les couches de la population, scolarisant la totalité des enfants de trois à six ans. Cependant au niveau des deux-trois ans, elle est plutôt fréquentée par les enfants des classes les plus favorisées. Curieux renversement qui n'est pas sans rapport avec les profondes mutations socio-économiques, celles du xx^e siècle (où émerge le statut de sujet scolarisable pour le petit enfant), mais peut-être déjà sous

nos yeux, celles du xxi^e siècle.

Derrrière l'étonnante stabilité institutionnelle de l'école maternelle laïque, gratuite, prise en charge par l'Etat (institution unique en son genre dans le monde) apparaissent plusieurs éléments de fragilisation : son fonctionnement la laisse trop souvent en marge des politiques sociales de la petite enfance rendant parfois plus « attractive » une certaine souplesse de structures ►

locales (souplesses horaires, place des parents...) venant la concurrencer ; des effets pervers du remodelage de la scolarité, la pression sociale des familles et l'introduction des cycles tendent à faire peser, dès la maternelle, la course pour l'accès aux meilleures positions scolaires et à affaiblir la spécificité de l'école maternelle qui en avait fait l'école de l'épanouissement et de l'apprentissage.

"Le temps ne s'attrape pas avec un filet à papillon : il est un temps pour comprendre et un temps pour élaborer."

RENÉ DIATKINE

Laurence GAVARINI, directrice d'une recherche (au sein de l'UER des Sciences de l'Education de Paris VIII) « Ethique, Enfance, Education », soutient qu'il est difficile d'échapper à l'évolution des fonctions éducatives et des représentations de l'enfant dans notre société moderne. L'évolution scientifique permettant une observation de plus en plus précise du très jeune enfant, voire de l'embryon en formation et l'implication des femmes dans le travail (80 %) redistribuent les fonctions éducatives

des parents, des éducateurs autorisés et des « professionnels », faisant naître des tensions entre eux. L'invitation à prendre en compte l'individualité (« le bébé est une personne ») cohabite avec une forte tendance à la précocité : du déterminisme social des années 60 - « tout se joue avant six ans » - on en vient à « l'éducation » du fœtus ou à l'institut du « meilleur bébé » : un glissement dangereux, faire de plus en plus tôt un enfant performant. A l'école maternelle, moins qu'ailleurs, on ne peut ignorer les enjeux de l'éducation de la petite enfance, la place et la nature de ses apprentissages, la réalité des inégalités. Difficile de séparer l'élève des autres lieux où se forgent ses apprentissages : la famille, la cité... L'enfant est un acteur social se construisant. De ce point de vue, l'école maternelle n'échappe pas à une certaine forme de « stigmatisation scolaire » qui ordonnerait l'univers scolaire autour de deux pôles extrêmes, les enfants « à risques » d'une part et, de l'autre, l'enfant précoce qui s'installe comme une nouvelle normalité.

Gabriel LANGOUET, sociologue, professeur à Paris V, a ouvert grand la fenêtre sur l'évolution récente de l'ensemble du système éducatif, dont l'école maternelle constitue l'une des fondations incontestables. Deux phénomènes sont à l'œuvre, qui n'ont ni le même rythme, ni la même fonction sociale. La « démographisation » rend compte d'un allongement fantastique de la scolarisation : la

totalité des 3 à 17 ans est scolarisée. En dix ans, les effectifs des lycées se sont accrus de 42 %. Les redoublements sont de moins en moins fréquents ; les élèves ont gagné un an à l'école élémentaire. Les moyens supplémentaires des années 80 ont engendré des améliorations internes au système éducatif mais aussi externes : le niveau scolaire dans la société monte incontestablement. Mais cette évolution ne s'accompagne pas d'une véritable démocratisation : des éléments ont joué vers une réduction des écarts sociaux et de sexe (les politiques novatrices, le développement d'une politique « inégalitaire » en direction des ZEP...) mais ils restent encore bien fragiles.

René DIATKINE, psychanalyste, spécialiste de la psychiatrie infantile, initiateur de la psychiatrie de secteur, et intervenant dans une école maternelle du 13^e arrondissement, nous a plongés dans les terres de la petite enfance.

Depuis le deuxième semestre de sa vie, l'enfant accomplit un trajet considérable dans deux domaines conjoints, le désir de connaître, la capacité d'imaginer. Sauf lésions pathologiques, tous les enfants sont en capacité d'apprendre. Evaluer les « compétences » des très jeunes enfants relève de l'inconcevable. Ce qui est en jeu, ce sont les expériences qui le lui permettront. Et là, tous les enfants ne sont pas logés à la même enseigne. L'école maternelle a un devoir de transmission culturelle. Très tôt par exemple,

un enfant sait ce qu'est un récit informatif, un récit imaginaire. Tout ce qui est littéraire ouvre une porte dans la construction psychique de l'enfant. Les enfants aiment beaucoup qu'on leur raconte des histoires, souvent les mêmes histoires, au mot près. Ils réalisent des progrès étonnantes : non seulement en se situant dans un espace imaginaire, mais en exerçant leur pouvoir d'anticipation.

A l'école maternelle, l'enfant apprend très tôt à développer un espace à lui, hors du regard de ses parents. Il se construit aussi en façonnant son espace psychique interne qui ne regarde que lui. C'est pourquoi, il a souvent du mal à raconter ce qu'il fait à l'école. La richesse de l'école maternelle, c'est sa capacité à stimuler l'univers de l'enfant, à lui permettre de suivre son chemin, sans lui demander en permanence d'expliquer ses apprentissages.

Autour de ces différentes approches, un débat riche étayé par l'expérience des uns et des autres a pris souvent le chemin de la passion (« laissez-nous le plaisir de faire notre travail ») et de la revendication : des effectifs réduits, la scolarisation dès deux ans, une véritable place pour l'équipe éducative donnant un espace aux relations avec les parents, une évaluation qui ne catalogue pas les enfants, mais qui valorise ce qui se fait à l'école maternelle. Elle a su concilier l'école du plaisir et l'école du savoir. Une expérience à diffuser.

DANIELLE CZALCZYNSKI,
NICOLE GENEIX,
DANIEL LE BRET

Conseil scientifique

Séance d'installation du 4 octobre 1994

Louis Astre, président de l'Institut, fait part des excuses des membres empêchés par leurs charges en cette rentrée universitaire, et propose l'installation du Conseil scientifique. Il présente à cet effet les représentants désignés par le Conseil d'administration pour être, au sein du Conseil, les interlocuteurs des personnalités scientifiques, en vue de donner au dialogue chercheurs-acteurs sociaux un optimum d'efficience.

Le Conseil est installé avec la participation de : *Guy Caire*, économiste ; *Bernard Charlot*, Sciences de l'Education, *Roger Lesgards*, président du Cercle Condorcet ; *Danielle Linhart*, sociologue ; *Madeleine Rebérioux*, historienne ; *Dominique Rousseau*, juriste ; *Lucien Sève*, philosophe ; *Louis Thaler*, biologiste ; ainsi que des représentants désignés par le Conseil d'administration : *Michel Deschamps* (S.G. de la FSU) ; *Daniel Le Bret* (S.G. du SNUIPP) ; *Bernard Pabot* (S.G. du SNETAA) ; *Claude Seureau* (S.G. adj du SNESUP) ; *Pierre Tournamire* (S.G. adj. de la Ligue de l'Enseignement) ; *Monique Vuaillet* (S.G. du SNES) ; *Raphaël Szajnfeld* (président du Centre de Formation de la FSU) et *Louis Astre* (1).

Le Conseil scientifique tiendra deux séances plénières annuelles mais notre coopération avec ses membres s'effectuera tout autant, voire davantage, par voie de dialogue personnel et direct.

Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU remercie les membres du Conseil scientifique considérant particulièrement les nombreuses tâches qui pèsent sur eux. La FSU, en quelques mois, est devenue la première organisation dans son champ de responsabilité. Accaparée par de nombreuses occupations, elle a néanmoins tout de suite voulu mettre sur pied un Institut comme celui-ci avec beaucoup d'ambition et de pragmatisme. Elle a la volonté de faciliter l'appropriation par les militants, des recherches existantes et l'ambition de contribuer à en initier de nouvelles dans des secteurs où apparaîtrait un besoin nouveau de

réflexion. « Nous avons aussi souhaité que les chercheurs que vous êtes, nous aident à avoir un effet de reflet sur nos propres pratiques » souligne-t-il en rappelant que l'Institut entend évidemment respecter l'autonomie du Conseil scientifique et l'indépendance de ses membres et qu'il a le souci, c'est le pari initial de la Fédération, que le pluralisme le plus large règne dans la composition de ce Conseil.

L'Institut n'est pas la première organisation à tenir un travail en commun entre chercheurs et syndicalistes. Une des conditions du succès, du moins d'un point de vue syndical, est de veiller à l'appropriation par les militants des travaux de l'Institut. « Et nous aurons cette préoccupation constante, conclut-il, de donner à ce travail commun, la plus large diffusion afin qu'il puisse véritablement irriguer la pratique de la FSU. »

Louis Astre propose que ce premier échange de vues porte sur l'ambition et la démarche de l'Institut ainsi que sur les préoccupations exprimées le 19 septembre par le Conseil d'administration concernant ses objectifs généraux et les champs d'analyse ouverts à ses investigations.

Il rappelle d'abord la vocation large de celui-ci qui comporte cinq grands types d'activités de recherche au sens strict, mais aussi l'élaboration de synthèses, l'organisation de débats, la réalisation d'un centre de ressources, la diffusion de l'information. Il peut aussi contribuer à la formation des militants. (cf. encadré page 15)

Quant à l'ambition et l'esprit de sa démarche, il croit devoir souligner combien la création de l'Institut s'inscrit dans la logique d'émergence de la FSU elle-même, et vise à conforter ses deux principes fondateurs : pluralisme et ouverture.

Née dans les circonstances que l'on sait, la Fédération s'est trouvée conduite à institutionnaliser des garanties inédites de pluralisme et de rassemblement, de refus d'une domination interne d'un syndicat ou d'une tendance, d'écoute réciproque et de recherche de larges accords. Ainsi, peut-elle prendre sens dans l'actuel mouvement syndical et social si elle sait faire vivre authentiquement et

(1) Sont excusés : *Pierre Bourdieu*, sociologue ; *Michel Broué*, mathématicien ; *Claude Durand-Primborgne*, ancien recteur ; *René Frydman*, professeur de médecine ; *Hélène Mathieu*, inspectrice générale ; *Dominique Lecourt*, philosophe ; *Philippe Meirieu*, sciences de l'éducation ; *Antoine Prost*, historien ; *Lucie Tanguy*, sociologue, ainsi que *Bernard Borecki*, (Président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves).

**Faciliter
l'appropriation
des recherches
existantes,
en initier
de nouvelles**

durablement cette approche nouvelle de la démocratie et de l'unité syndicales, et si elle affirme une volonté de régénération et d'adaptation du dynamisme syndical dans notre société en mutation. La FSU, pense-t-il, devrait être refus d'une vision figée et étiquetée des choses et des gens, rejet d'un corporatisme stérilisant et volonté d'aborder de front, lucidement, les problèmes nouveaux des personnes dans leur vie individuelle et leur devenir collectif, les nouveaux enjeux et les nouveaux défis du système éducatif et les nouvelles responsabilités du service public. C'est sur ces bases-là qu'elle a suscité l'espoir et connu un manifeste succès en devenant la première organisation syndicale des enseignants, succès qui continue à s'affirmer à chaque consultation.

Tout cela qui vaut pour la FSU suffit à expliquer et à justifier l'Institut. Il s'agit de stimuler, d'épauler, de conforter cet esprit d'ouverture et cette aptitude au pluralisme et au rassemblement.

C'est cette volonté-là qui a conduit à accueillir au Conseil d'administration non seulement des syndicats extérieurs à la FSU, mais aussi ces interlocuteurs et partenaires vigilants du service public que sont la Fédération des conseil de parents d'élèves,

la Ligue de l'Enseignement, les associations représentatives des lycéens et étudiants, celles de la démarche féministe, planning familial et femmes « beurs », enfin SOS-racisme et le MRAP. Ils sont membres à part entière du Conseil d'administration et

donc, pour certains, de la délégation de celui-ci au Conseil scientifique.

C'est dans ce même esprit qu'a été constitué un Conseil scientifique largement ouvert sur divers champs disciplinaires. Par-delà la mission habituelle de conseil, d'échange et d'avis sur nos préoccupations générales, nous souhaiterions solliciter ses membres pour l'élaboration, voire éventuellement le pilotage, de projets de recherches ou de débats, et nous souhaiterions aussi voir le Conseil assumer, s'il le veut bien, une parole autonome sur les grands problèmes de l'enseignement et du service public, y compris sur les pratiques des organisations syndicales.

Il convient enfin de souligner que la vocation de l'Institut n'est pas de concurrencer sur leur terrain les autres instituts scientifiques, ni d'entreprendre ce qui a déjà été réalisé ailleurs ou que d'autres pourraient réaliser mieux que lui-même. Il cherche à ouvrir une voie spécifique fondée sur un partenariat entre syndicalisme et recherche qui, à l'opposé de toute instrumentalisation, permettrait d'associer de manière féconde pour l'avancée et la diffusion des connaissances, les démarches des chercheurs et des acteurs du mouvement syndical et social.

Quant aux champs d'investigations ouverts aux diverses initiatives de l'Institut, Louis Astre fait référence au document préparatoire qui présente une synthèse des débats et des premières suggestions du Conseil d'administration tenu le 19 septembre.

Syndicalisme, école, société, citoyenneté

Ce document trace quatre champs dont deux qui découlent de la spécificité-même de la FSU : le syndicalisme et les questions de l'Ecole, et deux autres qui recoupent deux préoccupations centrales pour tous les acteurs du mouvement syndical et social : les mutations actuelles de la société et la citoyenneté.

- Un regard sur le syndicalisme, car parmi les grands problèmes qui interpellent aujourd'hui le mouvement syndical, se pose, au premier chef, celui de sa crise et de sa propre légitimité comme acteur social, de son rôle dans le monde « post-industriel » de demain et de sa capacité future à peser sur le devenir collectif. La nature particulière de notre Institut le met précisément en situation de porter à la fois une investigation sur le passé et une réflexion prospective sur son devenir national et international dans le cadre d'une approche ouverte et plurielle.

- Saisir les mutations en œuvre dans la société, les bouleversements concernant la vie individuelle et collective, le processus de production et le travail, la qualification et la formation, l'information, le savoir, la culture ; apprécier leur impact sur les contradictions dans les rapports sociaux ; appréhender en particulier les enjeux de l'explosion informatique et des nouveaux média, le nouveau rapport au corps induit par les biotechnologies, et aussi, le nouveau regard sur la nature et l'homme, porté par l'écologie.

S'interroger en outre sur la crise actuelle du collectif, le repliement sur l'individu et la mise en cause d'un Etat garant des solidarités et de l'intérêt général.

Voilà matière à bien des chantiers pour un Institut comme le nôtre orienté sur la formation des hommes.

- La citoyenneté, l'ambition citoyenne d'une appropriation des savoirs et des responsabilités par le plus grand nombre de femmes et d'hommes, devrait requérir au travers de toutes ses activités, un plein engagement de l'Institut. Alors que s'aggravent sous toutes les formes l'inégalité et l'exclusion, il s'agit de mettre au clair toutes les dimensions, institutionnelle et politique, mais aussi économique et sociale, professionnelle, culturelle, familiale et aussi scolaire de la citoyenneté.

Alimenter la vigilance sur les droits et libertés des personnes et des peuples, sur le racisme, le droit des femmes... ainsi que la réflexion sur le droit des jeunes à une formation et une pratique civique dans l'Ecole ; éclairer face aux intégrismes, aux fondamentalismes, au néo-cléricalisme, l'actualité complexe mais prégnante de la laïcité ; éclairer les chemins d'une solidarité et d'un civisme planétaires.

- Quant aux rapports entre école et société, autre champ d'investigation décisif, ils ont fait l'objet de bien des travaux accompagnant le développement

de la sociologie depuis sa naissance. L'Institut devrait s'attacher en particulier à porter à la connaissance de l'ensemble des syndicalistes et des militants associatifs, le point sur l'état des recherches concernant notamment les relations au sein de la communauté éducative, les inégalités scolaires et les facteurs d'exclusion, les rythmes scolaires et de vie des jeunes, la notion de qualification, l'évaluation du système éducatif, la nature et les enjeux de la formation professionnelle.

De même devrait-il initier une réflexion sur le métier d'enseignant, ses contenus et ses pratiques, sur le sens et les finalités de l'éducation, ainsi que sur les fondements d'une culture générale pour le XXI^e siècle. ▶

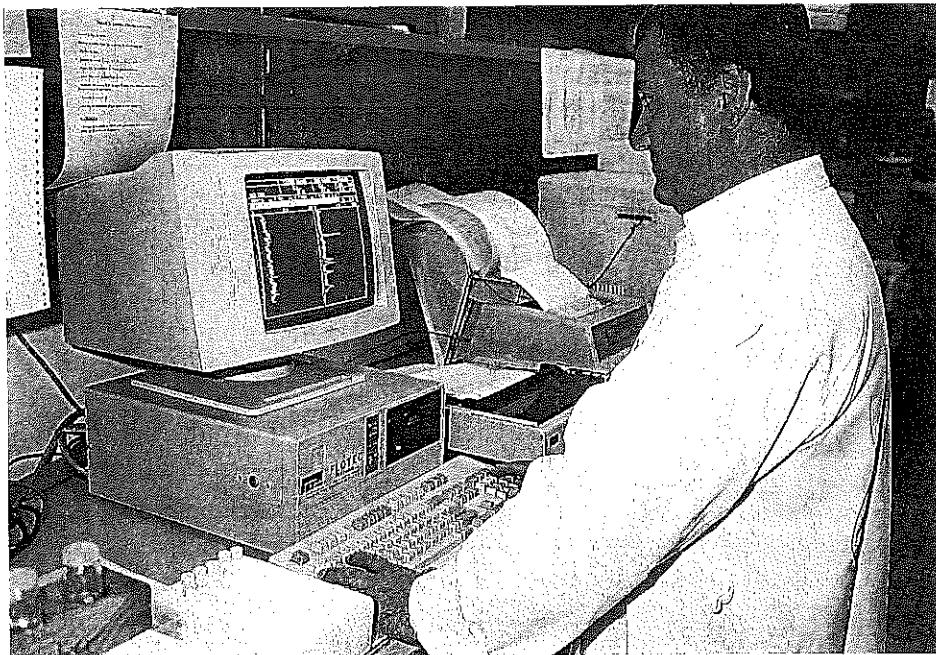


PHOTO THIERRY NECTOUX

Sur ces quatre grands terrains, le Conseil d'administration a commencé à évoquer nombre de chantiers utiles à ouvrir... parmi lesquels l'Institut, après avis du Conseil scientifique sur les objectifs, les méthodes et les thèmes devra opérer ses choix. ▶

Les cinq types d'activités de l'Institut

Les cinq modes d'intervention ci-après, sont ouverts par les statuts aux initiatives de l'Institut.

1. Elaboration de notes de synthèse, faisant le point sur l'état actuel des recherches concernant les problèmes abordés par l'Institut.

Faire ainsi de l'Institut un vecteur de diffusion des avancées de recherches et contribuer à rompre la relative « confidentialité » de trop de travaux. Faire mieux connaître la diversité, les acquis, les pistes ouvertes, offrir une « compilation » intelligente de savoirs trop souvent épars, permettrait aux éducateurs de mieux les prendre en compte, permettrait de mieux nourrir les réflexions et les débats de nos organisations, et contribuerait à mettre en œuvre de nouvelles relations entre chercheurs et mouvement social. Décidées sur avis du Conseil scientifique, pilotées éventuellement par certains de ses membres, de telles synthèses appelées à une large diffusion, feront, tout au long de leur élaboration, l'objet d'un dialogue entre chercheurs et praticiens.

2. Des recherches proprement dites, menées dans l'esprit de l'Institut en dialogue avec les acteurs sociaux mais selon les exigences éthiques de la recherche scientifique et sous la pleine responsabilité des chercheurs.

Décidées sur avis du Conseil scientifique, éven-

tuellement pilotées par certains de ses membres, ces recherches, de même que les notes de synthèses, pourront être suivies, après publication, de colloques nationaux ou largement décentralisés.

3. Des colloques ou des sessions de formation sur des questions liées à l'actualité ou aux travaux des chercheurs.

A ce sujet, l'Institut souhaite organiser tous les deux ou trois ans un grand colloque sous l'autorité du Conseil scientifique concernant l'un des grands problèmes de société auxquels les éducateurs et la jeunesse se trouvent confrontés.

4. Des publications à large diffusion sous des formes diverses y compris dans le secteur commercial : une revue périodique, les ouvrages de recherches ou de synthèses, un bulletin intérieur et des contributions notamment dans les bulletins syndicaux...

5. Un centre de documentation à l'usage de l'ensemble des composantes syndicales et associatives de l'Institut.

Un groupe de travail doit élaborer le projet d'un tel Centre qui ferait appel aux technologies les plus récentes et se voudrait aussi accessible à l'ensemble des adhérents.

Le débat du Conseil

Ce débat a porté sur l'ambition, la démarche spécifique et la méthode de l'Institut et sur le rôle de son Conseil scientifique.

Il a mis en évidence trois idées force qui guideront la synthèse des enseignements de cette première séance présentée en conclusion de ce document : - faire de l'Institut un lieu de rencontres et de travail entre militants syndicaux et associatifs, et chercheurs ; - répondre à la soif de savoir, la soif de débats des acteurs sociaux ; - agir dans le présent, se projeter dans l'avenir. Les longs extraits suivants, parfois regroupés, visent à donner la substance de ce débat.

L'Institut : un lieu de rencontre et de travail entre chercheurs et syndicalistes

Lucien Sève

Constituer un lieu authentique de connaissance et de réflexions

« Je voudrais exprimer l'intérêt que je porte à la FSU, à son Institut et à ses préoccupations. Je voudrais aller plus loin dans notre interrogation. Dans l'intitulé même des projets d'activités de l'Institut, un mot attire plus particulièrement mon attention : c'est le mot recherche. De l'expérience que je peux avoir, j'ai des doutes les plus sérieux sur la possibilité pour un tel organisme de procéder à une véritable recherche. Je pense que pour mener le débat il faut bien s'entendre sur le mot recherche.

Deux possibilités s'opposent :

L'une serait un lieu dans lequel se présentent et s'expriment des démarches et des résultats de recherches opérés ailleurs et indépendamment de

l'existence de structures, dans un tel cas on peut avoir tendance à collecter des résultats de recherches entreprises ailleurs pour l'information, l'édition, éventuellement pour nourrir la réflexion. On peut obtenir un effet de prestige, un effet de vitrine. Ce qui peut avoir son intérêt, mais qui selon moi n'est pas en rapport avec ce que l'on attend. Une autre me paraît plus intéressante. On imaginera un lieu où l'on aborde de manière active les résultats des travaux, on interpelleraient des chercheurs, on réfléchirait, on retournerait éventuellement les questionnements. Alors se constituerait un lieu authentique de connaissance et de réflexion.

Mais il faut bien voir les conditions nécessaires à une telle démarche, notons par exemple que le Comité national d'éthique a résolu les problèmes en créant des groupes de travail qui se réunissent *ad libitum* et qui essaient de développer des activités comme celles que je viens de décrire. »

Bernard Charlot

Produire l'intelligibilité, c'est se heurter à des contradictions

« Chaque fois qu'on a voulu rapprocher les milieux syndicaux et la recherche, s'est présenté un problème d'importance. La production d'intelligibilité casse éventuellement la logique de l'action. La logique de la recherche n'est pas *a priori* la même que la logique de l'action. Il n'y en a pas une qui serait meilleure que l'autre. Mais, il y a une contradiction forte que nous devons affronter. Je crois que si l'Institut fonctionne bien, il y sera confronté. Il faut réfléchir aussi au fait que produire de l'intelligibilité c'est se heurter à des contradictions fortes. Et regarder les contradictions en face est une des choses les plus difficiles, pour les enseignants et pour nous, ne serait-ce que parce que l'enseignant vit dans des conditions sociales de plus en plus tendues et se réfugie dans des logiques de survie.

La mission fondamentale de l'Institut ne serait-elle pas là : aider à faire apparaître, émerger, accepter que la réalité est contradictoire, et se demander que faire avec ces contradictions. Ces contradictions, il faut les gérer et les gérer vers « l'avant ». Mais, il n'y a pas « d'avant » scientifique, il n'y a que l'*« avant »* politique. Ce qui définit l'*« avant »* c'est le politique.

Un institut de recherche articulé à un syndicat peut-il mener une recherche qui n'est pas produite ailleurs ? Ne pas faire ce qui est fait ailleurs, mais quelque chose d'autre. Un nombre important de recherches pose la question des acteurs et des pratiques. Or on a tendance à osciller entre des recherches sur des pratiques-situations et acteurs d'un côté et d'autre part des travaux de gens comme moi, restés non pas marxistes, mais néo-marxistes qui nous souvenons de l'existence des rapports sociaux. La question de l'acteur et des rapports sociaux est centrale dans la recherche en



sciences de l'éducation et plus largement dans la recherche en sciences humaines.

L'articulation entre institut de recherches et syndicat ne serait-elle pas aussi une façon de travailler cette question ? Cela pourrait être une entrée spécifique particulièrement intéressante avec des retombées en termes de représentation, de rapport au métier, en termes peut-être de pratiques professionnelles avec le courage d'accepter des remises en cause, mais aussi en terme d'analyse globale de la société.

On peut faire le point sur plusieurs questions. Que se demande-t-on et que sait-on ? C'est un premier point. On peut aussi organiser la rencontre entre chercheurs et la rencontre entre chercheurs et acteurs. Peut-être y aurait-il à réfléchir sur la façon dont un syndicat souhaite que la recherche soit produite. On peut aussi essayer de sortir du schéma chercheurs contre acteurs. Les chercheurs sont aussi des acteurs. Les acteurs-enseignants produisent du savoir avec des mots pour le dire qui ne sont pas forcément de la théorie. Ainsi le départ n'est pas entre les praticiens et les chercheurs mais entre les théories produites par des praticiens dans le cours de leur activité professionnelle et celles produites par les chercheurs avec des visées et des cohérences systématiques liées à leur champ de recherche. Est-il possible de mettre en œuvre des processus qui permettraient la production de savoir par les professionnels ? »

Madeleine Rebérioux

Elargir la vision

« Il y a eu des efforts de travail en commun entre des syndicalistes et le monde de la recherche. Par exemple, dans le cadre du CNRS, le PIRTTEM. C'était intéressant, les syndicalistes étaient à la fois proposants et conseils permanents. L'objectif était de montrer que ce travail était possible. On en a tiré plusieurs enseignements (bien que le PIRTTEM ait été supprimé au prétexte que la question du travail n'était plus une question centrale dans ce pays). Cette expérience a été intéressante parce que plusieurs demandes sont venues des syndicats et chacune d'elles a donné lieu à de longues délibérations de la part des instances administratives et scientifiques. Elles ont permis de remodeler ces demandes lourdes et très intéressantes. Il en ressort pour les syndicalistes la nécessité d'élargir leur vision et de connaître les travaux antérieurs. »

Monique Vuillat

Un lieu où se croisent des approches diverses

« L'originalité de l'Institut réside dans une articulation entre Institut et personnels. Et ce à plusieurs points de vue. Nous sommes une profession intellectuelle qui a une grande aspiration à conduire des réflexions qui n'ont pas lieu à l'heure actuelle dans les syndicats, parce que dans l'institution de l'éducation nationale on n'en donne pas souvent l'occasion et de nombreux travaux sont souvent des réflexions de type individuel qui sont conduits dans l'isolement. Ainsi, cette articulation originale entre l'Institut et la masse du personnel est à travailler. On peut d'abord apporter de l'information,

mettre à disposition un certain nombre de documents de recherches déjà conduites. Ensuite on doit prendre des initiatives qui donnent à réfléchir, qui permettent de questionner toute une série d'idées reçues, les soumettre à la critique, conduire des recherches sur des questions qui font l'objet de controverses. Ce qui est important c'est de créer les occasions de croisements de questionnements, ceux des chercheurs, et ceux des praticiens, croisement des questionnements de disciplines. Il faudrait à la fois être modeste et ambitieux, que les collègues sachent qu'il se fait des choses concrètes, que c'est pour eux. Conduire une information, établir des programmes de recherche, organiser des rencontres autour de tout cela.

Par ailleurs, ce qui est intéressant c'est que le Conseil scientifique est déjà un lieu où se croisent des approches diverses, les vôtres en tant que chercheurs, les nôtres en tant que syndicalistes. L'Institut a une utilité pour les syndicats dans la conduite de la recherche. Celle-ci nous renseigne, nous met en situation de restaurer le dialogue, de poser toutes les questions sans contrainte, car elle nous libère de l'obligation de reflet de l'expression de nos mandats syndicaux. Sans instrumentaliser la recherche, c'est cette confrontation à la recherche, ce dialogue qui nourrit ce qui nous permet ensuite d'élaborer nos revendications. »

Danielle Linhart

Une vraie situation de dialogue-confrontation

« Il ne faut pas se bercer d'illusions sur les capacités de la recherche à apporter des réponses à tout. Une des questions est : l'Institut peut-il aider à la création de la production d'intelligibilité ? Dans la recherche, on imagine des débats, une véritable ouverture et donc une vraie situation de dialogue/confrontation. Il serait important d'imaginer le temps d'un détour par lequel on pourrait amener les chercheurs à travailler ensemble, eux qui n'ont pas toujours l'habitude de confronter leurs approches. »

Répondre à la « soif de savoirs, soif de débats » des acteurs sociaux

Le savoir est devenu un enjeu fondamental de notre société, a-t-il été souligné. Les responsables syndicaux membres du Conseil ont fortement exprimé leur souci et celui de leurs adhérents, de pouvoir mieux comprendre, mieux cerner les débats actuels et la complexité de la réalité sociale. Ils font état d'une « soif de savoirs et d'une soif de débats des personnels » (Daniel Le Bret, SNU-IPP), du besoin de « mettre à disposition des enseignants un certain nombre de documents concernant les recherches déjà conduites » (Monique Vuillat, SNES) de « l'attente d'une réelle intelligibilité des recherches menées tout en mesurant les difficultés de la vulgarisation » (Bernard Pabot, SNETAA). Claude Seureau (SNESUP), intervenant dans le même sens devant le Conseil d'administration, avait en outre souligné l'intérêt des activités d'un tel institut pour les chercheurs eux-mêmes. ►

Répondre à ces attentes, a-t-on dit, devrait être un souci fondamental de l'Institut. Mais : comment apporter de l'information aux acteurs sociaux, comment leur en permettre l'appropriation ? comment rendre le savoir intelligible, comment lui donner du sens ?



Madeleine Rebérioux

Enrichir le questionnement

« Une demande très concrète liée aux attentes des enseignants et des syndicalistes s'exprime. On pourrait peut-être essayer de montrer comment telle ou telle demande qui émane du monde enseignant peut, non pas être résolue, car aucune question ne peut être résolue, mais être un peu approfondie, étudiée sérieusement sans déborder de son propre champ. Il n'y aura pas de réponse « miracle » mais un enrichissement de notre questionnement, on pourrait observer comment une question rayonne au-delà d'elle-même et pose de nouvelles questions.

Je considérerais comme normal de partir des attentes du syndicalisme enseignant et de toutes les associations qui sont parties prenantes dans l'Institut. Partir de ces attentes, en dresser une liste, en établir une carte, une topographie permettrait de se rendre compte de ce qu'elles sont, d'où elles viennent. Ensuite, je suis convaincue que toutes ces attentes prendront du sens, deviendront

intelligibles, dès lors qu'elles nous permettront d'accéder à la recherche et de progresser.

Les interrogations des militants concernant le sens et l'efficacité de leur action quotidienne ne peuvent être convenablement analysées et comprises qu'en les situant dans des problématiques qui apparemment les débordent largement, parce que cette largeur du champ d'étude est productrice de sens. »

Louis Thaler

S'approprier le résultat des recherches

« La rencontre avec des praticiens de l'éducation revêt une importance nouvelle dans un domaine de la recherche que je connais particulièrement bien : celui de l'évolution. On peut y constater depuis plus d'une décennie un certain tâtonnement.

Il y a d'un côté des recherches très nombreuses, pointues, des découvertes très fécondes et de l'autre des difficultés d'appropriation de ces découvertes, une certaine incompréhension des logiques des théories mises en œuvre.

Une telle problématique amène à ce que dans tous les débats sur cette question, on pose toujours les mêmes questions.

L'établissement de synthèse permettant au plus grand nombre de s'approprier les résultats concerne à la fois les chercheurs et les enseignants.

De plus, aujourd'hui, le chercheur en biologie doit rencontrer des spécialistes en sociologie, en psychologie pour avancer certaines questions. Cette assemblée peut-elle être le lieu de rencontre ?

Jusqu'ici, je pensais que le créationnisme était un problème spécifiquement anglo-saxon, qui ne nous concernait pas, car les grandes familles religieuses ne développent pas d'opposition entre science et religion.

Or, ce n'est peut-être plus tout à fait exact. La puissance commerciale anglo-saxonne n'est-elle pas en train d'importer le créationnisme dans notre pays ? Cela concerne non seulement les biologistes mais aussi les historiens et les sociologues. »

Bernard Charlot

L'écart entre la production des sciences et la production de sens dans les sciences va croissant

« On ressent une carence de savoir y compris dans sa forme technologique et scientifique. Le savoir est de plus en plus un enjeu central dans notre société mais en même temps, l'écart entre les productions de la science et la production de sens par la science va croissant. La science s'accélère mais en même temps on a du mal à comprendre ce qu'elle peut dire sur le monde, la vie, l'homme, la société. Il y a là un écart croissant où sont en train de s'engouffrer de nombreux irrationalismes, anciens, ou nouveaux : intégrismes, nationalismes, montée du Front national.

Peut-être tout cela est-il encouragé par le fait que notre monde est de plus en plus structuré par le scientifique et que ce scientifique fait de moins en moins sens pour une grande partie de la population. »

Agir dans le présent, se projeter dans l'avenir

Le travail de l'Institut doit se concrétiser rapidement et s'inscrire dans la durée. Les questions abordées doivent être posées en termes tels, qu'à partir d'un sujet précis, apparaissent bien toutes les dimensions du problème et tous les enjeux de savoirs qu'elles contiennent. Divers thèmes sont évoqués.

Bernard Pabot

Répondre à la crise d'identité des enseignants des lycées professionnels

« Même si l'on ne veut pas instrumentaliser l'Institut de recherches, les syndicalistes attendent que la recherche lève les interrogations et les doutes, car derrière les apparentes certitudes des syndicalistes, il y a des doutes. Par exemple, en matière d'enseignement professionnel, à travers la question de la formation et de son rapport avec la qualification apparaît, en définitive, la question de l'exclusion. Il me semble que beaucoup de réponses n'en sont pas de vraies. Les enseignants des lycées professionnels traversent une très grave crise d'identité. Ils sont en proie aux interrogations et aux doutes ; ils ne voient plus très bien le sens de leurs activités professionnelles. Nous attendons que sur ce terrain, l'Institut puisse prendre en charge un travail de fond et de longue durée. »

Daniel Le Bret

Dégager ce que l'on peut apporter qui ne peut pas l'être par d'autres

« Le syndicalisme a besoin de s'ouvrir à l'extérieur, de ne pas se centrer sur sa propre clientèle ; on doit être capable de montrer qu'on est pluriel et ouvert. Ouvert au débat interne mais aussi ouvert et partenaire dans tous les débats qui traversent la société. Pourquoi, par exemple, les travaux du Comité national d'éthique ne font pas l'objet de débats alors que cela touche des questions qui intéressent l'Ecole. Deux idées apparaissent importantes dans l'immédiat : aider à faire émerger dans les réalités la contradiction, dégager par la discussion ce que l'on peut apporter qui ne peut l'être par d'autres. Je préférerais qu'on s'interroge plus, dans la priorité, sur les questions qui tournent autour de l'exclusion, la question des élèves en difficulté, sans forcément ne traiter que les élèves en difficulté, traiter les conditions de la réussite en même temps. »

Autre point important, le rapport entre l'argent et la productivité de l'école. Il nous faut nous-mêmes mener un travail d'évaluation du système éducatif. Troisième question à approfondir : la question du sens de la mission d'un éducateur aujourd'hui. »

Monique Vuaillet

Quels sont les fondements aujourd'hui d'une culture générale moderne pour tous les jeunes

« Il faudrait un peu resserrer les approches. Je pense à un thème qui me préoccupe : quels sont aujourd'hui, les fondements d'une culture générale moderne pour tous les jeunes ? Nous souffrons

d'une insuffisance de réflexion sur cette question et du coup se croisent des approches très conflictuelles. Un débat est ouvert sur cette question, les uns veulent alléger les programmes, d'autres redoutent qu'on aille vers une culture minimale, d'autres encore, dénoncent l'encyclopédisme. Je ne connais pas de lieu où est mené un échange croisé entre des professionnels de l'éducation et les chercheurs, entre les champs disciplinaires. C'est véritablement une question de société. »

Louis Thaler

Aborder les questions de sélection et compétition

« Il faudrait choisir des thèmes actuels. Les uns ont proposé d'inscrire des projets dans le long terme, d'autres ont posé des problèmes d'identité ou ont soulevé une question très pratique, très importante, celle des rythmes scolaires. Je voudrais aborder un autre sujet : sélection et compétition. Le système scolaire pratique la sélection et organise la compétition dans une société qui accélère encore ce processus et alimente l'exclusion. Je vois là des réflexions, de la recherche, pour un biologiste, mais aussi avec des dimensions éthiques, psychologiques et sociologiques : comment enseigner la sélection naturelle et la compétition dans une école qui organise la sélection et la compétition et alimente l'exclusion. »

Guy Caire

La question de l'exclusion, un domaine premier

« Le Conseil scientifique a à se prononcer sur des objectifs, des moyens, des pratiques. Le thème Ecole et Société me paraît aborder des questions fondamentales ; la question de l'exclusion est un domaine premier. Dans un thème comme compétition/sélection/exclusion, toutes les disciplines pourraient être concernées et l'on pourrait organiser un colloque sur ce terrain-là qui tomberait au bon moment. »

Dominique Rousseau

Soyons originaux dans le traitement des thèmes

« Nous avons à travailler à partir des thèmes proposés par le Conseil d'administration. Je suis frappé par le fait que ces thèmes ne soient pas particulièrement originaux, ce qui n'enlève rien à l'intérêt qu'ils présentent. L'originalité pourrait résider plutôt dans le traitement de ces thèmes. Il serait opportun de mieux travailler sur la méthode de préparation de cette recherche, c'est une recherche qui revêt un caractère particulier car elle sollicite quantité de disciplines et permet de faire intervenir des mouvements sociaux avec lesquels on peut être en contact, en relation, en collaboration. Ainsi, au lieu de monter de grands colloques nationaux, faisons d'abord des colloques régionaux, avec des enquêtes de terrain concrètes qui ne seraient pas simplement la répétition du discours déjà entendu par ailleurs. Ces enquêtes nous permettraient de prendre contact avec des syndicats, des représentants d'associations culturelles, sportives et autres, de faire avec eux une recherche concrète évitant la répétition d'un discours convenu. »

Un autre point me paraît encore très important, c'est la dimension européenne. La dimension européenne dans la recherche : pour les élèves, pour les enseignants, quelles sont les possibilités qu'offre l'Europe d'acquérir de nouveaux savoirs, de nouvelles méthodes, de nouveaux rythmes, de nouvelles manières d'aborder la laïcité ? »

Nécessaire regard sur le syndicalisme

Le regard sur le syndicalisme évoqué par le document préparatoire comme un terrain d'investigation donne lieu à un échange sur les conditions et la méthode d'un tel travail. S'il apparaissait que la réflexion de l'Institut « avait une fonction un peu utilitariste dans une période de restructuration » (*Daniel Le Bret*), il n'atteindrait pas son objectif. Evitons le risque « qu'il représente un travail trop autocentré » (*Guy Caire*). Certes, mais ce regard n'en est pas moins opportun pour l'Institut, ceci d'autant plus que la qualité de la FSU la met en mesure de faciliter sur ce terrain des coopérations en vue d'initiatives novatrices. « C'est là une des idées fortes et d'ailleurs nous avions obtenu sur ce thème l'assentiment d'un certain nombre de militants de premier plan de diverses confédérations » (*Louis Astre*). « La prise en compte de différents thèmes ne consiste pas du tout à les mettre en opposition » (*Monique Vuaillet*). « Il serait dommage de renoncer à une réflexion sur le syndicalisme au motif que les syndicats sont en difficultés, c'est une raison au contraire pour y réfléchir » (*Madeleine Rebérioux*).

Les deux co-présidents élus en cours de séance par le Conseil scientifique, Madeleine Rebérioux et Roger Lesgards, tirent des débats quelques pistes et recommandations de travail.

Madeleine Rebérioux

Des états généraux pour une culture moderne pour tous

Il est important que les questions soient posées de façon délibérément ouvertes, qu'elles débouchent sur un élargissement nous évitant de nous enfermer dans la problématique de départ. Par exemple, la suggestion faite sur « sélection-compétition » est tout à fait fondamentale pour les enseignants, les biologistes, les juristes et pour l'évolution de la société.

Si on travaille sur compétition et sélection ou sur un point bien plus concret encore, comme les rythmes scolaires ou la violence à l'école et hors de l'école, dans la ville, la violence entre l'école et la ville, il s'agit de domaines largement explorés mais on peut encore produire de nouveaux travaux, faire des enquêtes et sinon apporter une réponse ou du moins énoncer plus clairement des éléments de choix. Tentons donc de trouver des thèmes de travail précis pour des colloques, des productions, qui doivent pouvoir orienter et permettre d'avancer la réflexion sur la question posée mais sans l'aborder forcément de façon directe.

Concernant la proposition de thèmes de Monique Vuaillet : quels sont les fondements d'une culture moderne pour tous ? N'est-ce pas une interrogation fondamentale à laquelle on peut consacrer l'essen-

tiel de notre réflexion quel que soit le point concret sur lequel on choisit de travailler, plutôt que l'objet d'un colloque ou d'une recherche dont je ne vois pas très bien comment on pourrait la conduire de façon directe ? Ne faudrait-il pas prendre ce sujet-là comme un axe principal mais pas comme un objet direct de travail ? Mais peut-être avez-vous d'autres idées... En toute hypothèse, ce sujet est d'une telle ampleur que je vois mal comment il serait possible d'y répondre sans être passé par toute une série de débats, de lectures, de rencontres qui précéderaient l'éventuelle tenue « d'états généraux pour une culture moderne pour tous ».

Roger Lesgards

Exister et s'inscrire dans la durée

« L'Institut se crée. Il a besoin d'exister rapidement et tout en même temps de s'inscrire dans la durée. Le Conseil scientifique peut aider à établir un programme de travail autour de quelques axes et d'actions, de sorte que dans les mois qui viennent, soient reconnues une certaine existence et une première utilité à cet institut, comme lieu de ressources, confrontation, rencontre, débats, que cela commence à s'organiser de sorte à n'être pas jugé comme un lieu lointain. Il faudrait faire, d'ici la fin l'année, des choses concrètes. C'est une grande ambition, mais on peut assez rapidement avancer sur un centre de ressources, réaliser des synthèses tout en les situant dans une perspective de plusieurs années, ce qui est essentiel. S'engageront des processus dont il faut que les syndicats conviennent qu'ils sont longs. Pour le prochain conseil, on s'efforcerait de présenter une espèce de programme qui se développerait dans le temps. »

Premiers repères pour avancer

De ces premiers débats, l'équipe d'animation de l'Institut tire divers enseignements, sommairement indiqués ci-après, appelés à orienter l'esprit, la méthode, les choix d'objectifs des travaux dont les projets, actuellement en cours d'élaboration, seront soumis à l'examen du Conseil scientifique et du Conseil d'administration.

Tenter de répondre à l'attente des syndicalistes et militants associatifs qui le portent, telle est la raison d'être de l'Institut dont la réussite exigea qu'il sache déterminer l'esprit et la méthode d'une démarche spécifique alliant pour un même projet acteurs sociaux et chercheurs.

Les débats du Conseil d'administration et du Conseil scientifique ont, de ce double point de vue, apporté de premiers et précieux éclairages et certaines indications fortes, comme autant de repères pour avancer dans l'édification et la mise en marche de l'Institut.

Soulignons dès l'abord que les premiers débats ont clairement mis en évidence l'intérêt mais aussi la difficulté pour un tel organisme de se constituer en lieu authentique de connaissance et de réflexion.

Répondre à l'attente des militants

Répondre à l'attente de ses membres, militants syndicalistes ou associatifs, tel est bien pour l'Institut le repère premier. Ecartant tout fonctionnement en vase clos, il s'agit de partir des problèmes des adhérents, ceux de leur métier comme ceux de leur responsabilité de militants.

A cet égard, les débats ont souligné combien la profondeur et la complexité des mutations de la société, la crise qui frappe les organisations sociales et leur rôle traditionnel d'intermédiation, ou encore la crise d'identité qui de diverses façons, atteint l'ensemble des secteurs de l'enseignement, tout concourt, notamment pour les organisations composant l'Institut, à faire du savoir un enjeu central.

Et les personnels, les militants, expriment un réel besoin de comprendre, une « soif de savoir ».

Mais quel genre de savoir l'Institut doit-il produire à leur intention ? Alors que « l'écart va croissant entre les productions de la science et la production de sens par la science », il s'emploiera notamment à la diffusion de savoirs porteurs de sens : de savoirs répondant aux préoccupations des adhérents, éclairant leur vision et leur compréhension du monde, de la vie, du métier, de savoirs globalisants, ouverts et vivants, générateurs d'interrogations nouvelles et de nouvelles recherches.

Ainsi donc, prendre des initiatives qui donnent à réfléchir, soumettre à la critique des idées reçues, des objets de controverses avec un croisement d'approches, de compétences, peut légitimer l'Institut.

Un lieu de rencontre entre chercheurs et praticiens...

Le double dialogue, entre chercheurs et acteurs sociaux, entre chercheurs eux-mêmes, qui consti-

tue l'originalité de l'Institut, devrait favoriser la réalisation de ces objectifs.

Certes l'originalité d'une telle association chercheurs-praticiens dans une même structure et une même démarche ne peut manquer de susciter certaines difficultés. Car produire de l'intelligibilité engendre des contradictions. De plus, la logique de la recherche diffère, voire contredit, la logique de l'action.

Mais là est le défi : surmonter ces difficultés pour les transformer en sources d'un réciproque enrichissement. Pour réussir dans ce sens, il importera d'abord de savoir accepter que la réalité est contradictoire et d'apprendre à gérer ces contradictions. L'Institut devra d'autre part s'assigner, comme visée centrale, l'appropriation par les adhérents du savoir qu'il diffuse.

Une telle visée d'accessibilité et d'intelligibilité pour le plus grand nombre, devra orienter l'ensemble de ses activités de production et de diffusion du savoir, non seulement par l'écrit, mais aussi par l'échange, par le débat.

A ces deux points de vue, une idée force guidera notre démarche : l'idée que, comme les chercheurs, les praticiens sont aussi producteurs de savoirs. Il s'agira donc de créer les occasions de croiser les questionnements des chercheurs et des praticiens, et de croiser aussi les questionnements entre les disciplines.

C'est pourquoi l'Institut privilégie le pluralisme et l'ouverture dans la composition des instances et des équipes, dans la collecte de l'information, dans la manière, les manières, de se poser les questions, de formuler les réponses, de produire des savoirs.

S'inscrire dans le présent, se projeter dans l'avenir...

Aux questions d'aujourd'hui il s'attachera à apporter des réponses qui s'inscrivent dans une vision prospective.

Aucun champ d'investigation ne lui est a priori interdit : tous les problèmes de la vie, toutes les dimensions de la société, tous les aspects de l'action relèvent des préoccupations, des responsabilités professionnelles ou militantes des éducateurs et de leurs partenaires.

Aussi aucun des thèmes présentés par le document préparatoire n'est-il à écarter même si certains ont été plus particulièrement évoqués au cours des débats du Conseil d'administration et du Conseil scientifique.

Certains concernent l'Ecole et les défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée. Ainsi notamment les inégalités scolaires, les rythmes scolaires et de vie des jeunes, l'évaluation du système éducatif, la nature et la vocation des enseignements professionnels, la formation et l'emploi, la violence à l'école et dans la ville, le métier des enseignants. D'autres touchent à des enjeux de la société d'aujourd'hui tels par exemple l'exclusion et le chômage, la mutation du procès de production et du travail, la solidarité sociale, la mondialisation de l'économie et le développement inégal, l'explosion informatique, les nouveaux media, les biotechnologies et notre rapport au corps, l'environnement et ►

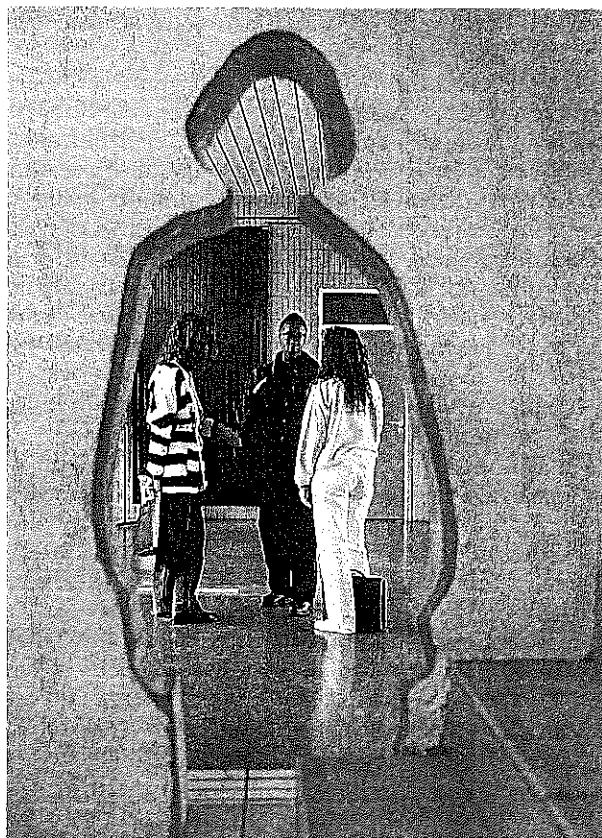


PHOTO THIERRY NECTOUX

l'écologie, enfin l'esprit scientifique, la rationalité, l'exigence de la laïcité.

Et bien sûr, la citoyenneté, toutes les dimensions de son ambition au bénéfice de toutes et de tous dans la Cité et dans l'Ecole.

Enfin s'impose un regard sur le syndicalisme, regard pluriel et lucide sur la crise qui l'atteint, sur sa légitimité, son rôle dans la société d'aujourd'hui et celle de demain.

Mais des choix s'imposent ! L'Institut doit faire preuve d'ambition et de pragmatisme, et savoir être modeste dans ses objectifs pour mieux assurer son efficacité. Il devrait limiter ses choix à quelques créneaux particuliers en rapport avec sa nature et son pluralisme, dans lesquels inscrire sa démarche à moyen terme, qui caractériseraient sa spécificité, sa personnalité. Enfin, l'ensemble de ses activités pourrait graviter autour d'une préoccupation constante, d'un axe fondamental : quelle culture moderne pour tous au XXI^e siècle ?

Quant aux cinq modes d'intervention de l'Institut, de premières indications peuvent être tirées des débats des deux conseils (voir nomenclature page 15).

Les publications devront bénéficier de la plus large diffusion afin que, selon le mot de Michel Deschamps, « ce travail commun – des chercheurs et des acteurs sociaux – puisse véritablement irriguer la pratique de la FSU »... et des autres composantes de l'Institut.

Mais l'appropriation des travaux par le plus grand nombre exige une autre condition impérative : que la plus vigilante attention soit portée par tous les partenaires à la rigueur et la clarté de l'écriture, de l'exposé, de la présentation.

Le centre de ressources dont le rôle pour la réussite d'un institut comme le nôtre a été particulièrement mis en évidence.

La réalisation d'un tel centre de documentation à vocations multiples, adapté aux besoins du mouvement syndical et associatif doit certes, en premier lieu, franchir l'obstacle d'un substantiel investissement financier. Mais l'expérience révèle le risque d'un autre écueil ; celui de l'accumulation d'un gisement documentaire considérable mais pratiquement inemployé par les chercheurs, par les militants, et moins encore par les adhérents.

Aussi le groupe de travail chargé du projet de centre de ressources s'impose-t-il comme objectif, l'accès à l'ensemble des adhérents aux ressources du centre.

Les récentes avancées de l'informatisation permettent théoriquement d'approcher un tel objectif et même de concevoir des échanges complexes, enrichissants pour tous. Mais la mobilisation de ces technologies d'avenir semble d'un coût par trop dissuasif. Le groupe de travail n'en prospectera pas moins du mieux possible dans cette direction.

Les recherches, quant à elles, lancées sur avis du Conseil scientifique et si possible, sous pilotage de ses membres, nourries du dialogue entre chercheurs et acteurs sociaux qui fait la spécificité de l'Institut, seront réalisées par les chercheurs sous leur propre responsabilité selon les exigences de rigueur scientifique qui s'imposent en la matière. Pour l'immédiat, les limites des ressources régulières de l'Institut n'autorisent aucune programmation des recherches. Le lancement de tout projet étant subordonné à l'obtention des moyens de son financement, la détermination des thèmes sera donc liée à la découverte des contrats. L'équipe de l'Institut s'est d'ores et déjà lancée dans diverses prospections sur des terrains répondant à nos principaux objectifs.

Soulignons pour conclure, que les travaux des conseils ont mis en évidence l'intérêt tout particulier des deux autres types d'activités.

Les notes de synthèses, ces « compilations intelligentes » de savoirs épargnés, visant à permettre aux éducateurs de mieux les découvrir et les prendre en compte, à permettre de mieux nourrir les analyses de nos organisations, à faire ainsi de l'Institut un support actif de diffusion des avancées des recherches et à contribuer à la mise en œuvre de nouvelles relations entre chercheurs et mouvement social, sont apparues au Conseil d'administration comme au Conseil scientifique appelées à constituer un apport primordial de l'Institut.

Une certaine priorité à ce mode d'intervention s'impose d'autant plus que son coût financier semble très sensiblement inférieur à celui des recherches.

Divers projets de notes faisant « le point sur » des problèmes concernant l'Ecole, la Société, la Citoyenneté, le Syndicalisme sont en cours d'élaboration, puis d'examen avec les membres du Conseil scientifique et de discussion avec des chercheurs qualifiés pour ce genre de réalisations. Le prochain Conseil scientifique sera saisi de cet ensemble de projets. Les colloques, les rencontres, le débat. Par-delà les divers modes de diffusion des connaissances et des analyses (écrit, audiovisuel, oral) les travaux des conseils ont souligné l'intérêt de la rencontre, de l'échange et du débat qui permettent l'émergence d'un savoir ouvert et vivant.

Ainsi, l'organisation de colloques nationaux et internationaux, mais aussi de colloques décentralisés, l'organisation de rencontres sous formes diverses, l'animation de sessions de formation devront-ils constituer l'un des modes d'intervention privilégiés.

Mais on a souligné aussi la grande difficulté, malgré les apparences, de réaliser, de réussir à ces occasions entre toutes les parties prenantes de ces rencontres un véritable échange, un vrai débat. Autre défi donc pour l'Institut.



PHOTO THIERRY NECOURX

Protection sociale

La FSU a tenu les 13, 14 et 15 décembre dernier au CREPS de Châtenay-Malabry, un stage consacré à la protection sociale, qui a rassemblé 80 militants ayant en charge ces questions dans leur syndicat national ou leur section départementale.

Premier grand stage à thème organisé par la FSU depuis sa création, il avait valeur expérimentale, mais aussi valeur de test.

Son contenu et sa conception, la qualité et l'ouverture des débats, la participation active du mouvement mutualiste dans sa diversité, le souci sur chaque question d'aller au fond de l'analyse et de déboucher sur des propositions alternatives de progrès, s'inscrivent dans la démarche syndicale nouvelle dont la FSU est porteuse. C'est pourquoi, nous croyons utile d'en faire un compte rendu synthétique.

Une actualité brûlante

Ce stage s'est tenu alors que commencent à se faire sentir les effets d'une part de la loi de juillet 93 modifiant le régime général des retraites et d'autre part les conséquences des mesures décidées à la même époque par Mme Veil pour réduire les dépenses de santé.

Il intervenait à la veille de l'entrée en vigueur de la loi sur la sécurité sociale de juillet 1994 et au moment même où de multiples rapports, portés à la une de l'actualité, avançaient l'idée que la France ne peut plus continuer à assurer le niveau actuel

de protection sociale, que la pérennité même du système implique une réduction des dépenses et donc des réformes structurelles profondes :

- le « rapport relatif à la sécurité sociale » présenté par le Gouvernement et débattu par l'Assemblée nationale en novembre 1994 estime que pour revenir à l'équilibre

en 1997, il faudrait que les dépenses de l'assurance-maladie augmentent moins vite que la richesse nationale ;

- le rapport au Premier ministre de la commission présidée par Alain Minc sur « la France de l'an 2000 » préconise, au nom de l'équité, de transposer aux régimes spéciaux de retraite les mesures prises en 1993 pour le régime général, de développer la capitalisation et toutes les formes d'épargne longue, d'augmenter la part des transferts sociaux mis à la charge des retraités, de réduire en les rationalisant les dépenses de l'hôpital et de la médecine de ville, de soumettre les allocations familiales à des conditions de ressources ;

- les travaux confiés à M. J.-B. de Foucauld, Commissaire au plan, étudient les répercussions sur l'emploi des diverses sources possibles de financement de la protection sociale et expriment une préférence pour l'augmentation de la CSG ;

- le « livre blanc » rédigé par M. Soubie, sous l'égide du Commissariat

du Plan, sur notre système de santé et d'assurance maladie dresse un diagnostic de la situation actuelle et avance une batterie de propositions en vue de concilier objectifs de santé publique et impératifs économiques.

Ce stage a donc été l'occasion, pour les participants, de bien apprécier le contenu et les conséquences des décisions mises en œuvre et l'ampleur des bouleversements que, déjà, elles induisent.

Il a également permis, à travers l'examen critique des analyses et des propositions contenues dans les différents rapports, de cerner le sens général des évolutions qui risquent d'intervenir dans les mois et les années qui viennent.

Cet examen critique a été effectué avec le souci d'avoir les yeux grands ouverts sur la réalité des problèmes que de toute façon le pays devra bien ré-

soudre : qu'il s'agisse de l'équilibre des régimes de retraite bousculé aujourd'hui par le chômage mais à terme aussi par la démographie ou de la nécessité de rechercher une plus grande efficacité du système de santé.

Mais en même temps, s'est manifestée la volonté de ne pas prendre a priori pour argent comptant le discours des experts, de bien distinguer dans les différents diagnostics avancés, ceux qui correspondent à des réalités et ceux qui sont contestables voire erronés, de confronter les solutions proposées aux aspirations de la population, aux valeurs de solidarité dont le syndicalisme est porteur, aux besoins d'avenir de la société.

Souci également de ne pas se limiter, pour aborder les questions de protection sociale, à l'approche économique aussi nécessaire soit-elle, mais de les apprécier d'abord sous l'angle de l'éthique, du droit, du progrès humain et social.

PHOTO BERNARD PHARISIEN



Souci enfin de ne pas résérer ces questions à des discussions de spécialistes, fussent-ils syndicaux, mais d'impulser un véritable débat national impliquant les salariés eux-mêmes.

Un échange et un élargissement des connaissances

Aucun des participants n'était novice et certains étaient particulièrement compétents. Tous, à des degrés divers, dans leur syndicat ou dans la FSU, au niveau national, académique ou départemental, avaient en charge la protection sociale au sens large ou sur des aspects particuliers.

Nombre d'entre eux étaient investis de fonctions de représentation dans des instances consultatives (comités d'hygiène et de sécurité, comités des œuvres sociales, commissions de réforme...).

Il s'agissait donc, non pas de « former » au sens d'une hiérarchie entre des intervenants « détenteurs d'un savoir » et des stagiaires « apprenants » mais d'échanger des connaissances et de permettre aussi aux participants de s'enrichir mutuellement, de mettre en relation les connaissances antérieures ou acquises, d'élargir leur horizon. Ont été ainsi abordés une dizaine de thèmes portant les uns sur des questions d'ordre général (grandes tendances de l'évolution de la protection sociale au cours des cinq dernières décennies, financement, gestion, politique de santé, comparaison avec d'autres modèles en Europe), les autres sur des aspects plus particuliers (responsabilité de l'Education nationale



PHOTO THIERRY NECTOUX

en matière de santé et de prévention pour les jeunes et pour les personnels, commissions d'hygiène et de sécurité, action sociale dans l'éducation nationale, droits sociaux propres aux fonctionnaires, régime particulier de retraite, droits spécifiques à congé maladie et à réadaptation).

Chaque séquence, étayée par une documentation précise, a donné lieu à des débats marqués par les diversités d'approches qui caractérisent la FSU et qui reflètent la diversité des métiers, des expériences de terrain, des syndicats, des sensibilités.

Le dialogue avec la FNMF, la FMF, la MGEN

La réflexion de la FSU sur la protection sociale courrait un risque évi-

dent d'étroitesse si elle s'était limitée à des échanges internes. C'est pourquoi, d'emblée, les concepteurs du stage avaient jugé indispensable l'ouverture sur l'extérieur, d'une part avec des chercheurs – mais les contacts pris en ce sens n'ont pas pu aboutir parce qu'engagés trop tardivement –, d'autre part avec le mouvement mutualiste. La participation à ce stage de représentants de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), de la Fédération des Mutuelles de France (FMF), de la Mutualité générale de l'Education nationale (MGEN), prolonge et donne en même temps une dimension nouvelle aux relations déjà nouées entre la FSU et le mouvement mutualiste.

Leurs interventions et les débats auxquels elles ont donné lieu, ont permis aux stagiaires d'avoir une vision d'ensemble du mouvement mutualiste (hors mutualité agricole), des problèmes communs auquel il est confronté, mais aussi des différences d'approche qui le traversent. Le dialogue engagé devrait faciliter les coopérations ultérieures.

M. Jeanson, qui représente la FNMF à la Caisse nationale d'assurance maladie, a explicité les analyses qui ont conduit la Mutualité française, à l'occasion de son congrès de Bayonne (septembre 94), à adopter une « charte » développant ses propositions :

- création d'un Conseil supérieur de la Santé permettant d'impulser une véritable politique de santé publique et de régulation de notre système de soins, organisation de « filières » de soins coordonnées par les généralistes, payés non plus à l'acte mais à la capitation, et qui seraient également chargés de la prévention et du dépistage, nouveau maillage des structures hospitalières publiques et privées distinguant centres de proximité et services hautement spécialisés, mesures permettant de lutter contre la surconsommation des médicaments, amélioration de la formation initiale des médecins et organisation de leur formation continue ;
- conséquences du principe d'universalité de l'assurance-maladie sur le financement qui devrait être assis sur l'ensemble des revenus ;
- démocratisation de la gestion avec la mise en avant du concept, qui reste à préciser, de

« Parlement social ». M. Le Scornet, président de la FMF, a rappelé les fondements et l'originalité du mouvement mutualiste en France, le souci de la FMF d'être à la fois une mutuelle de gestion et une mutuelle d'action, le risque considérable que représente la concurrence des assurances sur le terrain de la santé, et les dérives « assurancielles » qui traversent le mouvement mutualiste lui-même. Il a présenté les réflexions en cours au sein de la FMF, pour prendre en compte les besoins nouveaux actuellement non ou mal assurés (exclus, jeunes, personnes âgées dépendantes...) et pour favoriser une synergie de toutes les forces qui agissent sur le terrain de la santé et du social – professionnels, associations, collectivités territoriales – afin de développer la prévention et prendre en charge le malade dans toute ses dimensions.

Mme Vrignaud, vice-présidente de la MGEN, et M. Jovignot, secrétaire général adjoint, ont présenté la MGEN, sa place au sein de la FNMF, son rôle dans la gestion de la sécurité sociale des personnels de l'Education nationale, les raisons qui la conduisent à refuser de compenser intégralement les réductions de la couverture obligatoire, les difficultés qui vont résulter de la suppression récente des 150 postes jusqu'ici mis à la disposition de la MGEN par l'Education nationale, les recherches et les expériences novatrices auxquelles la mutuelle participe, notamment en matière de dépendance.

Chacune de ces inter-

ventions a suscité un jeu de questions-réponses apportant les précisions demandées mais aussi des réactions critiques débouchant sur de fructueuses confrontations d'idées.

Des interrogations qui bousculent les certitudes

Les connaissances acquises, les échanges entre stagiaires, l'apport des intervenants extérieurs ont favorisé un débat de fond sur les grands enjeux de la protection sociale.

Débat parfois passionné, toujours passionnant qui a conduit chacun des participants à s'interroger sur ses propres certitudes et qui s'est centré sur les trois grandes questions clés du moment :

- le financement de la protection sociale ;
- sa gestion ;
- l'organisation du système de santé.

Les stagiaires, qui s'en étonneront, n'échappent pas au questionnement qui traverse l'ensemble du mouvement social sur ces terrains :

- Le mode actuel de financement de l'assurance-maladie n'est-il pas contradictoire avec l'universalité des droits désormais reconnue par la loi ?
- La CSG est-elle une avancée vers plus d'équité ou (et ?) un pas de plus vers une fiscalisation permettant aux entreprises d'échapper à leurs responsabilités en matière de financement de la protection sociale ?
- La mise à contribution de l'ensemble des revenus, qui doit inclure les revenus non salariaux, doit-elle aussi concerner les retraites, les revenus de remplacement, et si oui dans quelles limites ?

- La participation des entreprises peut-elle continuer à être assise uniquement sur les salaires ou doit-elle prendre en compte aussi les richesses produites, et si oui sous quelle forme et avec quels objectifs ?
- Comment rendre la gestion de la Sécurité sociale plus transparente, plus humaine ? Quelles propositions pour permettre à l'ensemble de la population de se réapproprier sa Sécurité sociale et d'in-

tervenir réellement sur les choix ? Comment imposer le respect du principe et du calendrier des élections prévus par la loi ?

- Quelle articulation entre le rôle du parlement, de l'Etat et celui des instances élues de la Sécurité sociale ?
- Quel diagnostic porter sur notre système de santé et comment améliorer son efficacité ? Comment faire jouer tout son rôle au système éducatif pour l'édu- ►

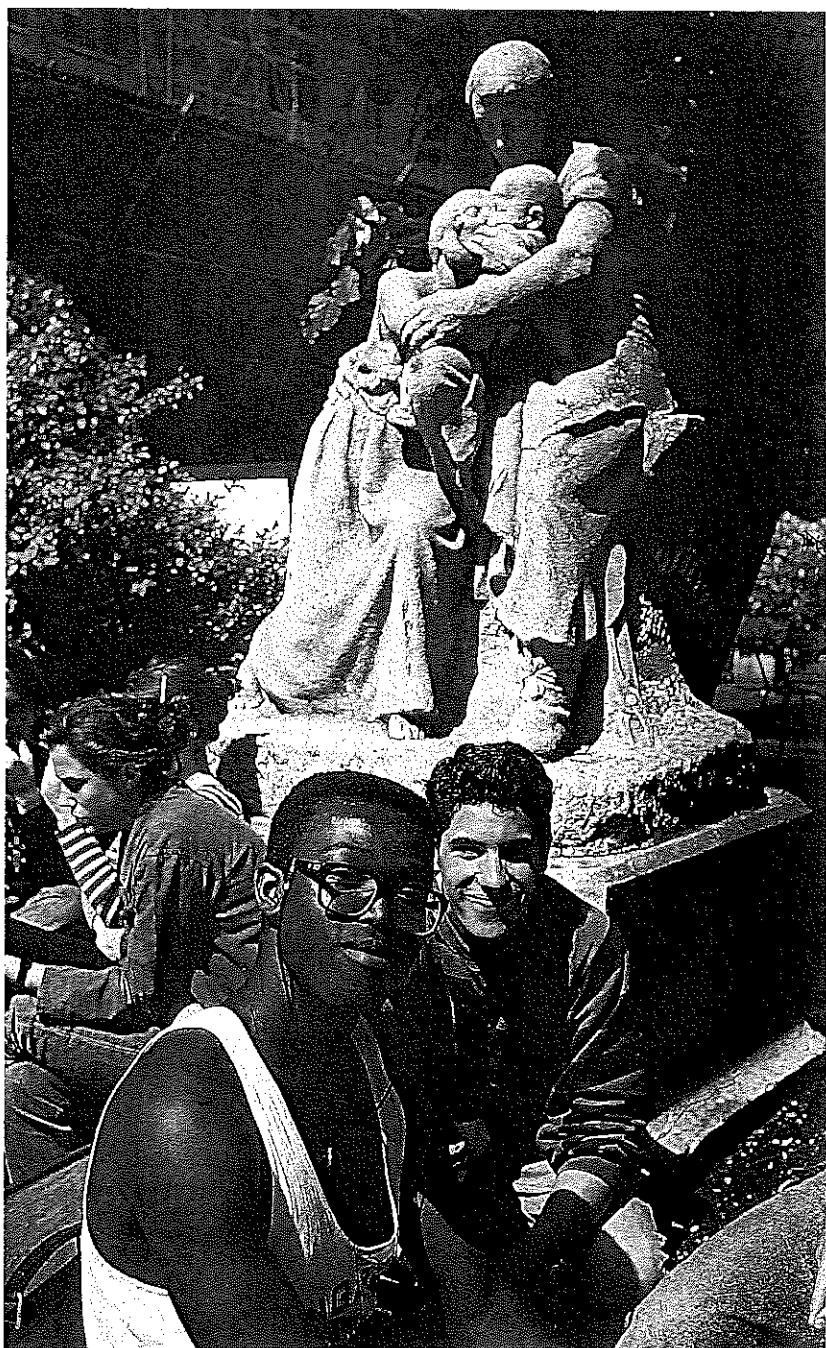
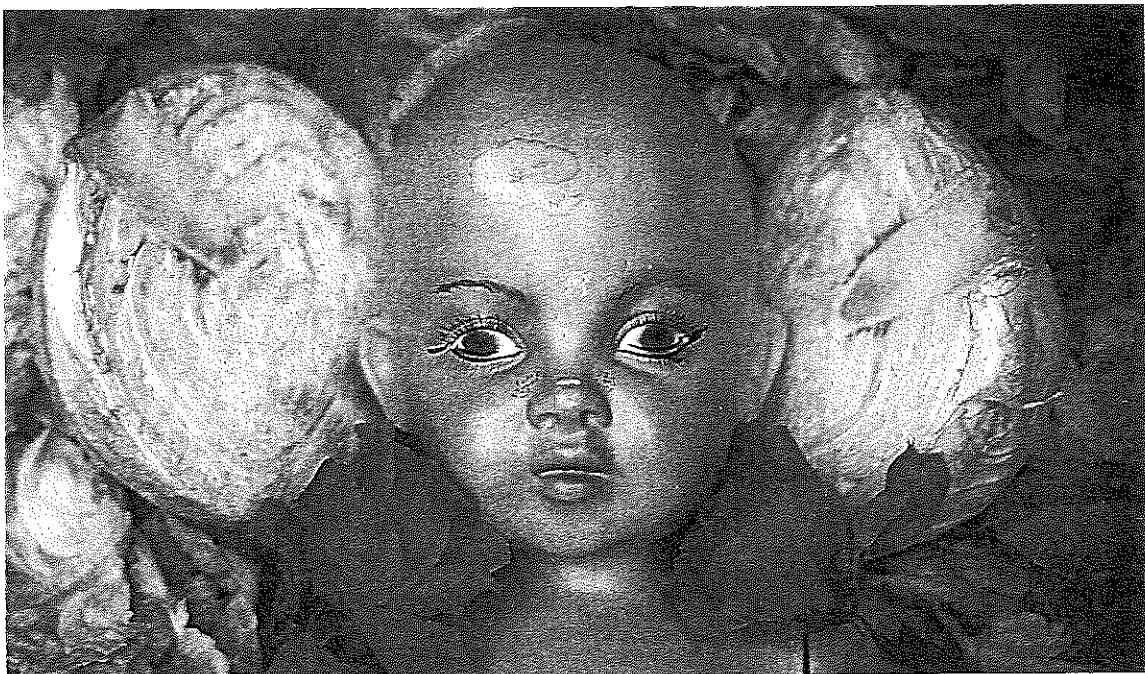


PHOTO THIERRY NECTOLUX



de syndicalisation pour sensibiliser et mobiliser des personnels qui ne se sentent pas d'emblée concernés par l'évolution du régime général, puisque c'est la mutuelle qui gère leur Sécurité sociale et qu'ils bénéficient d'un régime de retraite particulier.

D'où le souhait de voir la FSU et tous ses syndicats, prendre mieux en charge dans leurs publications les questions de la protection sociale, la suggestion de multiplier des stages décentralisés à l'image de ce stage national, l'idée de mettre en chantier une brochure « Sécurité sociale » comparable à celle déjà réalisée sur les retraites.

Michel Deschamps, Secrétaire général de la FSU, en clôturant le stage, mit en évidence les corrélations entre politique d'éducation, politique de santé, politique sociale, insista sur la nécessité pour le pays de se donner les moyens d'assumer les grandes fonctions collectives nécessaires pour résorber l'exclusion, réduire les inégalités, répondre aux besoins nouveaux de la société.

Tout en rappelant les mérites de notre système de protection sociale, il en souligna les limites, les dysfonctionnements internes qu'il faut avoir le courage de dénoncer, son incapacité à prendre en charge les plus démunis.

Il conclut sur la nécessité de résister la protection sociale sur le terrain des valeurs de solidarité, de démocratie, de justice, de responsabilité et de construire un grand mouvement unitaire pour la défendre et pour la rénover.

RAPHAËL SZAJNFELD
Responsable du Centre
fédéral de formation

cation à la santé, la prévention et les soins, en direction de 14 millions d'élèves et d'étudiants qu'il a en charge ? Comment insérer cette mission de nos services dans une politique plus générale de santé publique ?

- Peut-on fixer une limite « a priori » aux dépenses de santé ? Sur quels facteurs peut-on intervenir sans pour autant remettre en cause la qualité des soins pour tous ?
- Peut-on maîtriser les dépenses de santé sans s'interroger sur les grandes questions de société qui, en amont, contribuent à les augmenter ? Il n'appartenait pas bien entendu à ce stage de trancher sur ces questions.

Mais les interrogations formulées, la diversité des propositions avancées, devraient nourrir le débat au sein de la FSU et permettre à ses instances d'approfondir et d'enrichir ses positions actuelles.

L'Institut ne devrait-il pas apporter sa contribution à cette réflexion collective, en mettant la FSU au contact des re-

cherches en cours sur ces questions, en impulsant des travaux propres, par exemple sur la santé à l'école et à l'université ?

Quelle stratégie syndicale pour la FSU ?

Autre objet de débats, souvent vifs, les relations particulières de la FSU et de la MGEN. Quelles collaborations nouer à tous les niveaux pour préparer les réunions des comités d'œuvres sociales, les commissions d'hygiène et de sécurité qui vont se mettre en place, pour obliger nos services publics à assurer mieux leur mission d'éducation à la santé, de prévention et de soins ? Quelles actions communes pour défendre et promouvoir la Sécurité sociale et la solidarité mutualiste ?

Comment faire en sorte que les militants mutualistes, membres de syndicats de la FSU, aient toute leur place dans la vie démocratique de leur mutuelle ?

Un tel stage, parce que destiné à des militants

syndicaux, se devait évidemment d'évoquer les questions de l'intervention syndicale sur le terrain de la protection sociale.

Réflexion d'autant plus nécessaire que la mobilisation, même si elle se développe, est encore loin d'être à la hauteur des enjeux et que la division syndicale en limite l'efficacité. Les débats ont permis d'expliciter la démarche unitaire mise en œuvre par la FSU :

- favoriser le dialogue entre les diverses forces concernées, syndicats, mouvements mutualistes, associations travaillant sur le terrain de la santé et du social ;
- ne pas se résigner aux divergences existantes, mais en débattre sereinement pour mieux se comprendre et pour tenter de rapprocher, autant que faire se peut, les points de vue ;
- ne pas attendre d'être d'accord sur tout pour agir ensemble sur les objectifs définis en commun.

Ils ont souligné aussi la responsabilité de la FSU sur son champ propre

Le Conseil scientifique de l'Institut

Présidents :
Madeleine REBERIOUX et Roger LESGARDS

Pierre BOURDIEU

professeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, professeur au Collège de France

Michel BROUE

professeur de mathématiques à l'Institut universitaire de France

Guy CAIRE

économiste, professeur à l'université Paris X, Nanterre

Bernard CHARLOT

professeur de sciences de l'éducation à l'université Paris VIII, Saint-Denis

Claude DURAND-PRIMBORGNE

ancien recteur

René FRYDMANN

professeur de médecine à l'hôpital Beclère, Clamart

Dominique LECOURT

philosophe, professeur à l'université Paris VII, président de la Fondation Diderot

Roger LESGARDS

président du Collège international de philosophie, président du Cercle Condorcet, ancien président de la Cité des sciences et de l'industrie

Danielle LINHART

sociologue du travail, vice-présidente de RESSY

Hélène MATHIEU

inspectrice générale de l'Education nationale

Philippe MEIRIEU

professeur de sciences de l'éducation à l'université Lyon II

Antoine PROST

historien de l'éducation, professeur à l'université Paris I, président du Centre de recherches historiques sur le mouvement syndical et social

Madeleine REBERIOUX

historienne du mouvement ouvrier, professeur d'université, présidente de la Ligue des Droits de l'Homme

Dominique ROUSSEAU

professeur de droit constitutionnel à l'université de Montpellier

Lucien SEVE

philosophe, membre du Comité national d'éthique

Lucie TANGUY

sociologue du travail et de la formation professionnelle

Louis THALER

professeur de biologie à l'université de Montpellier

Représentants du Conseil d'administration au Conseil scientifique

Louis ASTRE
président de l'Institut

Bernard BORECKI
président de la FCPE

Daniel LE BRET
secrétaire général du SNUipp

Michel DESCHAMPS
secrétaire général de la FSU

Bernard PABOT
secrétaire général du SNETAA

Claude SEUREAU
secrétaire national du SNESUP

Raphaël SZAJNFELD
président du Centre national de formation

Pierre TOURNEMIRE
secrétaire général adjoint de la Ligue de l'Enseignement

Monique VUAILLAT
secrétaire générale du SNES